



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué le 23 septembre 2021, s'est réuni sous la Présidence de Mr Olivier LEBRUN, Maire, Conseiller départemental des Yvelines.

Étaient présents :

Olivier LEBRUN, **Maire**, Pauline BILLAUDEL, Vincent GUILLON, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT **Adjoint au Maire**, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Isabelle COQUELLE RICQ, Paola PILICHIEWICZ, Laurent SASSIER, Valérie MAIDON, Gwenola TESTON, Bertrand SCHNEIDER, Aelys CATTÀ, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Flore HOFFMANN, Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cédric PERRIER, Cécile CHOPARD, Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE, **conseillers municipaux**, formant la majorité des membres en exercice,

Absents et Pouvoirs :

Jean-Michel ISSAKIDIS a donné pouvoir à Laurent SASSIER
Valérie LE DASTUMER a donné pouvoir à Pauline BILLAUDEL
Geneviève JOIE a donné pouvoir à Jane-Marie HERMANN
Antoine BEIS a donné pouvoir à Paola PILICHIEWICZ
Antoine BRELIÉ – MURRY a donné pouvoir à Jean-Philippe OLIER

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mr LEBRUN désigne Mr Bertrand SCHNEIDER comme secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
1^{ER} JUILLET 2021**

Mr LEBRUN : « Nous avons à l'ordre du jour, l'approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2021. Y a-t-il des observations, des oppositions ou des abstentions ? Aucune. Il est donc approuvé à l'unanimité. Je vous remercie. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 8 avril 2021.

Mr LEBRUN : « Avant d'aborder l'ordre du jour, je signale que deux questions écrites ont été reçues dans les délais, une par le groupe « Cités » et une par le groupe « Viroflay, c'est vous ». A la fin de la séance, je vous laisserai les lire. Je crois que dans l'ordre d'arrivée, c'était Madame ÉGAL qui avait envoyé sa question. »

1 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 VILLE

Mr LEBRUN : « Nous allons commencer par une décision modificative, la décision modificative n° 2 qui sera présentée par Laurent SASSIER. »

Mr SASSIER : « Cette délibération concerne une modification du budget au sujet du projet de rénovation lourde du gymnase des Prés-aux-Bois. Cette rénovation avait été mentionnée lors de la présentation du budget au Conseil Municipal du 4 mars et ce projet s'insère dans les différents investissements que la ville envisage cette année et les années à venir. Depuis ce Conseil, certaines étapes importantes ont été franchies, notamment le choix de la maîtrise d'œuvre donnant corps au programme. Le contour des travaux a ainsi pu être arrêté, ce qui a permis de définir le coût et le phasage de cette opération. La taille significative de cette opération nous conduit à mettre en place une AP/CP, une Autorisation de Programme et Crédit de Paiement, permettant une gestion financière analytique et pluriannuelle de ce programme qui fera l'objet d'une délibération. La présente délibération a pour objet une décision modificative du budget actant le transfert des montants prévus au Budget Prévisionnel 2021 vers ce que l'on appelle le chapitre 2 101. Ce chapitre permet d'isoler le programme des Prés-aux-Bois financièrement. Il y a une somme de 375 000 € qui correspond à un reliquat de dépenses d'investissement, initialement budgétées sur 2021 et non encore engagées. C'est donc la principale dépense.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n° 2 ainsi présentée. »

Mr LEBRUN : « Après, il y a un ajustement pour ordre au niveau des investissements, mais cela est relativement mineur. Y a-t-il des demandes de parole sur cette décision modificative ? »

Mme ÉGAL : « Sur cette décision, je dirais que les explications qui nous ont été fournies en Commission confirment que les documents budgétaires ne permettent pas d'identifier tout ce qui est relatif à un projet, dans ce cas celui du gymnase du Prés-aux-Bois. Nous nous abstiendrons. »

Mme CHOPARD : « Je pense que nous y reviendrons plus en détail lors du vote du point n° 2, mais nous voulions saluer l'initiative comptable de la création des AP/CP qui va dans le sens d'une plus grande transparence des dépenses de la ville sur les opérations d'investissement les plus importantes. Pour mémoire, le groupe « Viroflay, c'est vous » vous avait demandé dès le premier Conseil Municipal et ensuite à chaque étape budgétaire pourquoi nous n'utilisons pas

les autorisations de programme et les crédits de paiement à Viroflay. Je ne vais pas revenir sur vos réponses de l'époque. L'idée n'est pas de revenir sur le passé, mais de saluer l'évolution de votre politique municipale. Cela nous conforte dans notre action d'opposition. Nous voyons qu'elle porte des effets bénéfiques sur la transparence de l'action municipale, comme sur d'autres thèmes que nous pourrions aborder après, la transition écologique, la participation des jeunes. Je vous remercie, Monsieur le Maire. »

Mr LEBRUN : « Pour répondre à Madame ÉGAL, les 375 000 € devaient apparaître dans le budget primitif 2021, puisque l'on donne toujours le détail des opérations, surtout à ces niveaux-là de budget. Nous les donnons parfois à des niveaux moins importants encore, et il y a des tableaux de détails qui sont la plupart du temps fournis. Nous procédons au vote de cette délibération.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A LA MAJORITE des suffrages exprimés

Par 30 voix POUR : Olivier LEBRUN, Pauline BILLAUDEL, Vincent GUILLON, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Isabelle COQUELLE RICQ, Valérie LE DASTUMER, Geneviève JOIE, Paola PILICHIEWICZ, Laurent SASSIER, Valérie MAIDON, Gwenola TESTON, Bertrand SCHNEIDER, Aelys CATTÀ, Antoine BEIS, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Antoine BRELIER – MURRY, Flore HOFFMANN, Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cédric PERRIER, Cécile CHOPARD

Par 3 ABSTENTIONS : Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE

ADOpte la décision modificative n° 2 ville.

2 - OUVERTURE D'UN AP/CP (AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDIT DE PAIEMENT) POUR LA REHABILITATION DU GYMNASE DES PRES-AUX-BOIS

Mr LEBRUN : « Nous passons à la délibération suivante que nous venons d'évoquer. Il s'agit de la création, dans le jargon administratif et budgétaire, des AP/CP, Autorisation de Programme/Crédit de Paiement, qui est un outil budgétaire présenté par Laurent SASSIER. »

Mr SASSIER : « En effet, cette délibération vise à valider la création de cette AP/CP. Petit rappel, l'un des principes des financements des finances publiques repose normalement sur l'annualité budgétaire pour réaliser des dépenses d'investissement qui seront après réalisées sur plusieurs exercices, et la collectivité doit inscrire la totalité des dépenses la première année et les reporter les années suivantes. Cette méthode ne permet parfois pas un suivi financier optimum et donc de programmer notamment des montants dont les enjeux sont importants sur des durées d'exécution longue. Ainsi la procédure d'AP/CP est dérogoatoire au principe que je viens d'énoncer, mais cette procédure vise en quelque sorte à budgéter et planifier sur plusieurs années, je dis bien budgéter, des investissements lourds et de gérer de façon analytique, donc de façon plus précise, le plan financier et organisationnel, logistique de ces programmes en respectant des règles d'engagement. Cette autorisation de programme correspond à des dépenses à caractère pluriannuel qui suivront logiquement le rythme d'avancement des travaux prévus. Un point important à rappeler, c'est que cette autorisation de programme constitue la

limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur le programme. Le corollaire, c'est que les crédits de paiement constituent également les limites supérieures des dépenses pouvant être mandatées pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. La réhabilitation du gymnase des Prés-aux-Bois s'inscrit parfaitement dans ce schéma, compte tenu de son montant notamment et de sa durée. Le montant global des travaux restant à effectuer est prévu à 11 175 500 € avec une ventilation qui est à peu près de 8,7 millions pour les travaux, 1,2 million pour la maîtrise d'œuvre et le solde d'environ 1,3 million correspond à des frais de mission, contrôle, quelques études et divers aléas. Le phasage de cette opération s'opère sur quatre ans, et est prévu jusqu'en 2024. Les crédits de paiement sont donc ventilés sur ces trois années. Succinctement, il y a 375 000 €, comme nous venons de le voir, sur cette année, 1,7 million en 2022, 4,9 millions en 2023 et 4,2 millions en 2024.

Il est donc proposé au Conseil Municipal la création d'une AP/CP pour la réhabilitation du gymnase des Prés-aux-Bois pour un montant de 11 175 500 €, répartis sur les années 2021, 2022, 2023 et 2024. »

Mr LEBRUN : « Vous l'avez donc compris, c'est un mécanisme budgétaire qui évite d'avoir des reports sur des opérations importantes puisque les opérations, comme le disait Laurent SASSIER, doivent être budgétées pour leur totalité si l'on n'utilise pas le principe des AP/CP.

Mme CHOPARD : « Lors de la Commission Finances, nous avons pointé une incohérence dans la délibération qui faisait une confusion entre le montant de l'autorisation de programme et le coût global de l'opération. En fait, nous avons demandé à ce que la délibération soit modifiée. Comme nous n'avons pas reçu d'éléments correctifs, nous voulions savoir si cela avait été fait puisque c'est sans doute une maladresse administrative. C'est un peu comme si on programme un budget vacances et que finalement on oublie d'inscrire la somme qui a servi pour se déplacer jusqu'à son lieu de vacances et qu'en fait, l'autorisation de programme de ces vacances partait au moment où on louait son hôtel. Aujourd'hui, sur l'opération de réhabilitation du gymnase des Prés-aux-Bois, les dépenses préalables, les dépenses amont ne représentent pas un montant énorme.

Pour autant, l'autorisation de programme doit normalement être votée avant que l'opération démarre et correspondre à une dépense réelle pour une réhabilitation ou pour une construction nouvelle. »

Mr LEBRUN : « Je suis habitué à faire des opérations d'AP/CP, notamment au Conseil Départemental. En fait, il y a toujours cette phase initiale de lancement d'un projet, sans savoir si le projet va réellement aboutir. Il y a un certain nombre d'études qui sont lancées, des sondages de sols, des études diverses et variées. Puis on lance un concours et c'est uniquement à partir du moment où le concours a abouti que l'on peut avoir les éléments qui permettent de dire que l'on s'est arrêté sur un prix et que l'on sait qu'un maître d'œuvre va être nommé. C'est à partir de ce moment-là que l'opération est définitivement lancée. Tant que ce n'est pas lancé, toutes les opérations sont purement budgétaires et après, l'opération est arrêtée à tel budget en montant de travaux, tel budget en montant de maîtrise d'œuvre On fait un total de l'ensemble pour ensuite lancer l'AP/CP et le découpage en crédits de paiement sur les quatre années en l'occurrence. Il est quasi impossible de lancer une AP/CP au tout début de la première réflexion sur tel ou tel programme. Au Conseil Départemental, nous faisons cela en permanence. »

Mme CHOPARD : « Monsieur le Maire, encore une fois, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, mais ce n'est pas nouveau. Pour moi, l'autorisation de programme, comme son nom

l'indique, c'est l'autorisation que les élus, donc vous, élus municipaux, donnez à votre administration pour lancer un programme. Et ce n'est pas le maître d'œuvre qui va décider quel est le coût d'atterrissage du projet. Normalement, c'est vous qui, en gestion prévisionnelle de vos dépenses avec un plan pluriannuel d'investissement, et cela fait aussi partie des demandes récurrentes que nous aurons tout au long de notre mandat d'élus de l'opposition, quand on a un plan pluriannuel d'investissement, on peut estimer longtemps à l'avance que l'on va devoir réhabiliter tel bâtiment. »

Mr LEBRUN : « Non. »

Mme CHOPARD : « Le gymnase du Prés-aux-Bois, vous n'allez pas me dire que c'est une surprise ? Vous saviez que vous deviez le réaliser. Après, ce n'est pas au maître d'œuvre de définir quelle est l'enveloppe de votre programme. Vous définissez une enveloppe. Vous autorisez l'administration, les Services Techniques, les Services Financiers de votre ville à dépenser cette enveloppe selon un programme qui est le vôtre et que vous avez défini en amont. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous. Effectivement, il y a peut-être des diagnostics préalables qui seraient des diagnostics amiante dans le cadre de déconstruction, qui impactent énormément. Cela, effectivement, cela ne peut pas être compris au départ. Mais à partir du moment où vous avez lancé le concours de maîtrise d'œuvre, c'est quand même assez impactant pour que l'autorisation de programme existe. Et ce n'est pas au moment du choix du maître d'œuvre que l'on fait une autorisation de programme. »

Mr LEBRUN : « Madame CHOPARD, j'ai déjà vu à plusieurs reprises des consultations de type concours pour choisir un maître d'œuvre qui n'aboutissaient pas. Si cela n'aboutit pas, soit on dit « on abandonne le projet et l'on fait tout à fait autre chose. » Dans ce cas, il faut retravailler et dire, « les autorisations de Programme, on les supprime. » Bref, il y a toute une gestion qui complique souvent les choses. On est sur, je vais appeler cela du pinailage, excusez-moi.

Ce n'est pas lorsque je me lève le matin en disant « nous allons nous occuper du gymnase des Prés-aux-Bois » que je vais dire, « cela va coûter 11 millions d'euros. » Il y a toute une phase préalable et vous l'avez redit. Il y a un assistant maîtrise d'ouvrage que l'on nomme. Il y a un certain nombre d'études préalables de sondages, de diagnostics du bâtiment, et ces éléments-là sont forcément intégrés dans le budget de façon courante pour ensuite dire, « nous pouvons lancer », et lorsque l'on a une bonne approche du budget global, là, effectivement, nous pouvons lancer les AP/CP.

Je pense que nous n'allons pas être d'accord sur le principe, mais pour moi en tout cas, je pense que c'est la meilleure méthode. Et effectivement, nous laissons un peu de côté, mais budgétairement, les premières dépenses que l'on a pu faire. Lorsque l'on est sur le « réalisé » ; c'est ce que l'on va payer au final pour l'opération ; nous suivons l'opération euro par euro, facture par facture, et l'on sait très bien à la fin ce qu'a coûté l'opération. Nous sommes bien sur deux niveaux différents.

Une programmation budgétaire, c'est l'objet de cette délibération et ensuite, il y a un suivi au réel et il n'est pas exclu que les 11 175 500 € soient dépassés. Cela peut arriver. Il y a des aléas, telle l'augmentation du prix des matériaux. Dans ce cas, on reviendra vers vous pour changer l'autorisation de programme et la rehausser, ou la baisser, ou revoir le rythme des crédits de paiement. Pour l'instant, c'est un plafond, mais rien n'est figé»

Mme ÉGAL : « Pour aller un petit peu au-delà et revenir à notre demande en Commission, nous comprenons ce que vous expliquez, mais nous avons demandé que la délibération soit réécrite, reformulée puisque ces quatre échéances que l'on a sous les yeux ne représentent pas le coût global du projet. La formulation ne nous convient pas et il suffirait d'avoir une

formulation qui couvre la réalité de ce qui nous est présenté ce soir. Puisqu'en fait, ne serait-ce que sur l'année 2021, d'ailleurs vous m'avez reprise sur la question, ce qui était écrit sur le budget 2021, c'était 730 000 sur la partie gymnase des Prés-aux-Bois. Maintenant, on ne retrouve que 375 500, le reste étant effectivement des frais d'études, etc., qui sont dans d'autres lignes budgétaires. Nous avons une lisibilité du budget et des coûts de ce projet qui n'est pas claire. Nous vous demandons simplement de rectifier la façon dont les éléments sont formulés dans la délibération. »

Mr LEBRUN : « D'une façon ou d'une autre, on ne reprendra pas dans une autorisation de programme, des dépenses déjà engagées, puisque l'on se projette. Nous ne faisons pas une masse de l'ensemble puisque certains sont déjà engagés et payés. Nous ne les prenons pas dans une autorisation de programme puisque l'on n'est plus sur du « budgétaire ». On est sur du « réalisé ». De ce côté-là, c'est hors de question que nous les reprenions. Par contre, nous les reprendrons dans le bilan final, au fur et à mesure. Nous dirons que nous avons engagé telle somme en 2021, en 2022, en 2023. À la fin, nous aurons le budget complet qui aura été dépensé. Mais ce ne sera pas du rétroactif. L'autorisation de programme, c'est aujourd'hui. »

Mme ÉGAL : « J'entends bien ce que vous me dites. L'autorisation de programme, vous la placez aujourd'hui et vous ne mettez que des choses qui n'ont pas encore été réglées ni engagées. La question, c'est que ce n'est pas le coût global du projet. La formulation qui est dans la délibération n'est pas bonne. »

Mr LEBRUN : « Mais par définition, c'est comme cela que cela se passe. Je ne mets pas le coût total du projet étant donné qu'il y a des dépenses qui sont déjà engagées budgétairement et certaines même dépensées. C'est une le principe des AP/CP. »

Mme CHOPARD : « Vous dites la même chose que nous, Monsieur le Maire. »

Mr LEBRUN : « Cela tombe bien. Vous ne dites pas la même chose que Madame ÉGAL. »

Mme CHOPARD : « Si, si. Je suis tout à fait en phase avec Mme ÉGAL. Nous avons assisté à la même Commission et nous avons dit la même chose. En fait, le problème, c'est que dans la délibération, il y a une erreur de sémantique puisque l'on confond l'enveloppe de l'opération avec l'autorisation de programme. Nous demandions juste que la délibération soit sur le vote de l'autorisation de programme et non pas sur le montant de l'opération. En fait, c'est juste une correction puisqu'il y a une erreur dans la délibération. Mme ÉGAL pointe souvent en Commission de petites erreurs qui sont des erreurs d'administration. Parfois, cela est corrigé avant le Conseil. Parfois, cela n'est pas corrigé. Nous demandons à ce que la délibération soit correcte, sinon, elle n'est pas précise. Nous sommes en comptabilité publique. Il faut que les termes soient précis. »

Mr LEBRUN : « La délibération vous demande précisément de lancer une autorisation de programme de 11 175 500 € avec des crédits de paiement répartis sur 2021, 2022, 2023, 2024. C'est cela le sens de la délibération. Nous visons les considérants, et après, nous décidons que l'AP est de 11 175 500. Ce n'est pas exactement le coût global de l'opération parce qu'il y a des dépenses qui ont été faites avant, mais nous ne sommes que dans les considérants. La décision est sur une AP de 11 175 500. C'est assez clair, et je ne n'ai pas l'intention de changer la délibération pour autant.

Nous passons au vote de cette délibération. Y a-t-il des oppositions ? »

Mme ÉGAL : « Je suis désolée, nous avons fait une demande en Commission. Ce n'est pas compliqué de modifier un texte. Nous refusons le vote.»

Mr LEBRUN : « Le refus de vote n'existe pas. Excusez-moi. Il y a trois options, contre, abstention, pour et il y en a une quatrième qui est « ne participe pas au vote », mais ce n'est pas le cas en l'occurrence. Qui est contre cette délibération ? Une. Qui s'abstient ? Six. Une, c'est Madame ÉGAL. Les six autres, c'est Madame SÜBERKRÜB, Monsieur FLORENCE, et le groupe VCV. Cette délibération est donc adoptée. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A LA MAJORITE des suffrages exprimés

Par 26 voix POUR : Olivier LEBRUN, Pauline BILLAUDEL, Vincent GUILLON, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Isabelle COQUELLE RICQ, Valérie LE DASTUMER, Geneviève JOIE, Paola PILICHIEWICZ, Laurent SASSIER, Valérie MAIDON, Gwenola TESTON, Bertrand SCHNEIDER, Aelys CATTÀ, Antoine BEIS, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Antoine BRELIER – MURRY, Flore HOFFMANN

Par 6 ABSTENTIONS : Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cédric PERRIER, Cécile CHOPARD, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE

Par 1 CONTRE : Suzanne EGAL

APPROUVE l'ouverture d'un AP/CP (autorisation de programme/crédit de paiement) pour la réhabilitation du gymnase des Prés-aux-Bois.

3 - LIMITATION DE L'EXONERATION TAXES FONCIERES

Mr LEBRUN : « Nous passons à la délibération n° 3 présentée par Mr SASSIER. Il s'agit de la limitation de l'exonération des taxes foncières. C'est parfois un peu compliqué, mais c'est lié à un nouveau texte du fait des changements liés à la taxe d'habitation qui se répercutent sur les transferts de taxes foncières du Département sur les communes.»

Mr SASSIER : « En effet, il est proposé dans cette délibération de statuer sur le taux d'exonération de taxes foncières sur le bâti neuf. Comme vous le disiez, Monsieur le Maire, à l'issue de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation, qui a notamment conduit au transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur le bâti, le taux de la part communale à Viroflay est passé à 31,45 %. Ce taux avait été voté lors du Conseil Municipal du 4 mars dernier. Afin de conserver une situation quasiment équivalente à celle qui prévalait avant le transfert de la taxe foncière du département à la ville, la ville propose, dans le cadre de ce choix d'exonération, d'appliquer une exonération de 50 % sur la base imposable. Cette exonération partielle serait applicable aux seuls immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés par l'État. En d'autres termes, les logements sociaux sont bien sûr exonérés de cette taxe.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties neuves à 50 % de la base imposable en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas des logements sociaux. »

Mme CHOPARD : « Encore une fois, nous ne remettons pas en cause votre décision qui est, de notre point de vue, ni bonne ni mauvaise. Vous avez la possibilité d'exonérer les propriétaires de logements neufs d'une partie de la taxe foncière. Nous aurions certainement à votre place le même avis. En fait, ce qui nous gêne un peu, c'est que nous ne comprenons pas quel est le vôtre. Parce qu'aujourd'hui, limiter à 50 %, pourquoi 50 % ? Pourquoi pas 90 ? Pourquoi pas 10 ? Quelle est votre politique d'accueil des nouveaux arrivants sur Viroflay ? Est-ce que vous voulez privilégier des ménages modestes, des primo-accédants ? Dans ce cas-là effectivement, l'exonération pourrait être plus importante que 50 % ? Est-ce qu'au contraire, vous êtes dans une politique de laisser faire les promoteurs et de laisser faire la ville elle-même ? Auquel cas vous pourriez décider de ne pas exonérer ? Aujourd'hui, nous allons voter contre, pas parce que c'est une mauvaise décision, mais parce que nous ne comprenons pas ce qui sous-tend votre décision. »

Mr LEBRUN : « Je pense qu'il ne faut pas faire porter à cette délibération des aspects qui ne la concernent pas. En l'occurrence, je vous donne une réponse très simple. Jusqu'à présent, la ville de Viroflay n'exonérait pas de la taxe foncière les nouvelles constructions. Il n'y avait pas d'exonération, sauf pour le logement social. Le Département avait fait le choix d'exonérer sur deux ans. Nous récupérons la part départementale que nous fusionnons avec la part municipale, et le choix du 50 % est assez simple. Cela représente à peu près la moitié de l'un et de l'autre. Nous nous sommes dit : « zéro exonération d'un côté, deux ans d'exonération de l'autre, on fait un an d'exonération sur 50 %. » C'est aussi simple que cela. Après, arriver à justifier que l'on prend 40, 50, 60, 70, 80, 90 %, là, je ne pense pas qu'aucun Maire ne se lance là-dedans. Mon explication est simple et purement financière et on ne peut l'analyser comme privilégiant les promoteurs. Je fais un raisonnement qui est un raisonnement financier. Il y a un petit bonus qui est le fait que les nouveaux propriétaires ou ceux qui ont agrandi leur maison bénéficient d'une exonération d'un an de la taxe foncière. Sachant qu'ils bénéficient aussi de l'exonération de la taxe d'habitation qui n'a pas été décidée par la ville de Viroflay.»

Mme CHOPARD : « Une dernière question qui a son importance ici aussi est de savoir si vous aviez prévu, dans le cadre des opérations de Bail Réel Solidaire, de délibérer sur l'exonération partielle de la taxe foncière qui est prévue par les textes. »

Mr LEBRUN : « Nous allons voir la façon dont tout cela se goupille. Ce n'est pas encore intégré. Pour l'instant, cela ne fait pas partie des prêts aidés de l'État. Le BRS ne bénéficie pas des différents prêts aidés par l'État, mais je le vérifierai.»

Mme CHOPARD : « En revanche, il sera comptabilisé au titre du logement social. »

Mr LEBRUN : « Bien sûr. »

Mme CHOPARD : « Votre contrepartie sera d'augmenter la part de logements sociaux par l'intermédiaire d'une accession, qui n'est pas du logement social, qui est une accession sociale à la propriété partielle. »

Mr LEBRUN : « Je me base uniquement sur les articles 301-1 et 301-6 du Code de la construction qui précisent que ce sont les immeubles à usage d'habitation non financés au moyen de prêts aidés par l'État.»

Mme ÉGAL : « En ce qui nous concerne, nous considérons que le transfert de la taxe foncière est censé compenser en partie la disparition de la taxe d'habitation. Les sommes sur lesquelles portent cette délibération et donc cette exonération sont relativement faibles. C'est un tout petit montant par rapport à l'ensemble de la taxe foncière. Depuis 30 ans, la ville avait choisi de ne pas appliquer cette exonération sur la part communale. Il ne nous semble pas que cette disposition nuise à la dynamique du marché de la construction neuve sur Viroflay. Compte tenu des différences de taux entre le Département, contrairement à ce que vous disiez, elle n'est pas tout à fait équivalente puisque le Département, c'était 11,58 % et que la commune, c'est 19,87 %. Pour maintenir une situation proche du statu quo, ce qui était, me semble-t-il, votre orientation, il faudrait réduire l'exonération de 40 % et non de 50, comme proposé. Avec cette disposition, la ville renonce à près de 20 000 €, ce qui n'est pas grand-chose sur le budget, mais qui représente quand même une recette annuelle récurrente qui va nous manquer et cette somme aurait pu être utilisée, par exemple, pour soutenir les ménages modestes dans tout ce qui est rénovation énergétique, particulièrement à un moment où l'énergie flambe. Notre proposition aurait été d'avoir une exonération seulement de 40 % et d'être très, très proches du statu quo avec ce choix-là. Nous voterons contre la délibération telle qu'elle est proposée. »

Mr LEBRUN : « Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non. Nous passons donc au vote. Y a-t-il des votes contre ? J'ai cru comprendre que oui. Il y en a sept. Qui est pour ? Merci. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A LA MAJORITE des suffrages exprimés

Par 26 voix POUR : Olivier LEBRUN, Pauline BILLAUDEL, Vincent GUILLON, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Isabelle COQUELLE RICQ, Valérie LE DASTUMER, Geneviève JOIE, Paola PILICHIEWICZ, Laurent SASSIER, Valérie MAIDON, Gwenola TESTON, Bertrand SCHNEIDER, Aelys CATTA, Antoine BEIS, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Antoine BRELIER – MURRY, Flore HOFFMANN

Par 7 CONTRE : Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cédric PERRIER, Cécile CHOPARD, Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE

APPROUVE la limitation de l'exonération taxes foncières.

4 - ADMISSION EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES – BUDGET VILLE EXERCICE 2021

Mr SASSIER : « La délibération n° 4 porte sur l'admission en non-valeur et créances éteintes au budget de la ville suite aux démarches du comptable public, afin de recouvrer les impayés qui ont été constatés dans les comptes de la ville. Certaines créances restent néanmoins irrécouvrables et en effet, la ville a fait tout ce qui était en sa position pour recouvrer ces sommes. Le montant dont nous parlons est de 1 260,79 € que l'on peut qualifier de montant très faible.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter et d'admettre en non-valeur les titres de recettes impayées du montant que je disais, dont la répartition, s'il est nécessaire de le faire, est de 861,79 € au titre des créances admises en non-valeur et de 399 € de créances éteintes. »

Mr LEBRUN : « Merci, Monsieur SASSIER. Y a-t-il des demandes de parole ? Aucune.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE l'admission en non-valeur et créances éteintes – Budget ville exercice 2021.

5 - GARANTIE D'EMPRUNT SEQENS 27-33 RUE ARTHUR PETIT ET CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS

Mr LEBRUN : « Nous abordons maintenant des délibérations qui concernent des garanties d'emprunt pour des opérations comptant pour le quota de logements sociaux. Monsieur SASSIER, vous allez poursuivre. »

Mr SASSIER : « En effet, cette délibération n° 5 porte sur une demande de garantie d'emprunt. La société Seqens HLM a sollicité la ville pour lui accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % du prêt qu'elle a contracté auprès de la Caisse des Dépôts pour construire 25 logements sociaux au 25 et 33 rue Arthur Petit. La somme de l'emprunt est de 3 229 888 €. On peut dire que cette opération confirme la dynamique de construction de logements sociaux dans notre ville, malgré parfois les difficultés que nous pouvons avoir en termes d'acceptation au sein des Viroflaysiens. Il est également à noter qu'en contrepartie de ces engagements, la ville disposera d'un droit d'attribution de huit logements sur les 25, le bailleur social s'engageant à maintenir la réservation de ces logements dans le cadre d'une convention. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accorder cette garantie d'emprunt demandée par Seqens à hauteur de 3 229 888 € et de signer la convention de réservation dont je parlais pour les logements proposés en contrepartie de la garantie accordée. »

Mme ÉGAL : « Lors du Conseil de juillet, vous nous avez rappelé l'ampleur des garanties d'emprunt que la ville accepte d'accorder. À notre connaissance, c'est le premier projet de la société Seqens sur notre commune, et c'est un projet important. Avez-vous fait une étude préalable de la solvabilité de cette société ? Comme nous l'avions également relevé lors du Conseil de juillet, l'allongement de la durée des prêts est une conséquence très négative de la loi de 2018. Pour mémoire, la baisse des APL implique la baisse des loyers et des recettes du bailleur. Sur le programme, objet de cette délibération, l'emprunt sur le bâti est limité à 40 ans, l'emprunt sur le foncier à 60 ans. En dissociant la durée des crédits sur le foncier et sur le bâti, cette démarche permet de limiter l'impact du coût du foncier sur le logement. Elle permet d'amortir le bâti sur une durée plus courte, pouvant faciliter, pour le bailleur, l'engagement des investissements nécessaires à l'entretien du bien. Ce montage nous paraît préférable à celui que nous avons vu lors du Conseil précédent. Lors de la Commission, nous nous sommes interrogés sur les PLS pour lesquels la durée d'emprunt est limitée à 15 ans, ce qui peut laisser supposer qu'ils pourraient à terme soit sortir du parc social, soit être vendus aux locataires. Est-ce une nouvelle formule puisqu'il s'agit dans le PLSDD 2016, je suppose que l'on nous répondra en séance. Ce programme répond à plusieurs de nos attentes, même s'il sera bien difficile de combler le déficit creusé dans ce quartier par les deux programmes de plus de 30 logements, bâtis sans aucun logement social, à la faveur du PLU en vigueur à l'époque. Ce programme comporte une majorité d'appartements familiaux avec cependant une plus faible

part au logement social. De plus, le parc social est constitué à 40 % d'appartements à loyers très modérés, PLAI, et à 48 % à loyers modérés, PLUS, ce qui est très positif. Plusieurs programmes récents ou en cours dans le quartier ciblent le logement intermédiaire. La gamme PLS n'est donc pas à privilégier sur cet ensemble. Vous voyez que nous savons apprécier les choix quand ceux-ci vont dans le bon sens. »

Mr LEBRUN : « Après, le bon sens est une question somme toute relative. »

Mme ÉGAL : « Tout à fait. »

Mr LEBRUN : « Cela dépend de quel côté l'on se trouve. Je vous remercie en tout cas de cette remarque. Je peux vous dire qu'aucun bailleur ne s'avisera d'essayer de vendre du patrimoine social sur Viroflay à ses locataires, hormis la question du BRS qui est spécifique, tant que nous n'avons pas atteint les 25 %. Il n'y aura aucune opération de vente de logement social qui ne se fera aux locataires occupants. Ce sera un non ferme de ma part et de la préfecture. Après, les bailleurs sociaux composent leurs montages financiers avec des emprunts de durées différentes. C'est leur façon de faire. Bertrand SCHNEIDER va nous dire en quelques minutes la composition du bilan de Seqens. »

Mr SCHNEIDER : « Seqens est une filiale d'Action logement, ce sont les groupements interprofessionnels qui ont récolté le 1% logement. Cela fait 60 ans que cela existe. »

Mr LEBRUN : « C'est le fameux 1% construction. Nous avons alors peu d'inquiétudes sur la pérennité de cette société.

Quant au PLSDD 2016, vous faites une petite recherche sur Google, sans faire de pub, vous trouverez beaucoup de délibérations comme celle-là qui délibèrent sur du PLSDD 2016, du 2013. En tout cas, c'est bien de PLS qu'il s'agit.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE la garantie d'emprunt Seqens 27-33 rue Arthur Petit et la convention de réservation de logements.

6 - GARANTIE D'EMPRUNT IMMOBILIERE FLS 29 RUE GUIZOT

Mr LEBRUN : « Nous poursuivons avec Laurent SASSIER avec la garantie d'emprunt pour la Fondation pour le Logement Social, l'opération qui s'est faite au 29 rue Guizot. »

Mr SASSIER : « En effet, cette délibération porte sur une nouvelle garantie d'emprunt. La Fondation pour le Logement a entrepris une opération au 29 rue Guizot pour l'acquisition et l'amélioration de sept logements. Elle sollicite la ville pour une garantie sur les emprunts qu'elle contractera également auprès de la Caisse des Dépôts à hauteur de 600 000 €. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accorder cette garantie d'emprunt à la Fondation pour le Logement Social. »

Mr LEBRUN : « L'opération est déjà faite et les résidents sont déjà dans cette maison-là et y sont très, très contents. »

Mme ÉGAL : « Cette délibération porte sur un projet déjà présenté dans cette instance, vous venez de le rappeler. Il montre qu'il n'y a effectivement pas de réponse unique pour créer du logement social et qu'il ne faut pas s'interdire, quand cela est économiquement possible, de transformer le bâti ancien ou de conventionner des logements existants. Les besoins sont tels que cette approche ne peut évidemment pas à elle seule couvrir les besoins. Nous voterons favorablement. »

Mr LEBRUN : « Je vous remercie, Madame ÉGAL. Rénover, réhabiliter du bâti ancien, c'est faisable quand le bâti ancien est de qualité et qu'il est d'une superficie suffisante. Quand j'entends certaines personnes dire, il faut pouvoir créer du logement social dans Les Meulières plutôt que les démolir, compte tenu du prix généralement qu'en veulent les propriétaires, c'est un peu difficile. Il se trouve que là, la Fondation pour le Logement Social et l'association qui occupe ce bâtiment ont bénéficié d'un prix que je qualifierais de « prix d'ami » de la part des propriétaires précédents qui ont choisi de ne pas vendre à des particuliers. Ils auraient pu vendre leur bien beaucoup plus cher compte tenu de la superficie.

Je me réjouis que cela puisse se faire encore et qu'il y ait des personnes qui ayant un bien, arrivent à trouver des solutions qui ont une appétence, une sensibilité qui permet justement de ne pas contribuer à une sorte d'inflation du foncier. Je les remercie. J'ai encore eu des contacts récemment avec les propriétaires, et je les remercie à chaque fois que je peux les voir. Ils ne sont plus sur Viroflay. J'ai visité la maison la semaine dernière. Les sept jeunes femmes qui s'y trouvent sont admirablement logées. Je vais quand même vous livrer quelque chose qui est un peu déprimant. Les normes en France font que chaque chambre doit faire au minimum 20 m² et intégrer un sanitaire spécifique, un sanitaire individuel, une douche et des toilettes pour chacune. Cela a donc été fait, mais pour ce type de locataires, généralement, les gestionnaires ou ceux qui gèrent la maison évitent de faire des chambres trop grandes pour éviter que les jeunes personnes qui sont porteuses d'un handicap particulier ne restent dans leur chambre. L'idée est d'avoir un travail collectif. Et la taille des chambres qui a été demandée et imposée pour bénéficier de financement a contribué à réduire l'espace collectif du salon, ce qui est bien dommage dans cette opération. Là aussi, nous avons des efforts à faire en France pour essayer de tenir compte, d'adapter les normes en fonction de la destination des logements.

Hormis cela, tout le monde est très content.

Nous passons au vote de cette délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est l'unanimité. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE la garantie d'emprunt Immobilière FLS 29 rue Guizot.

7 - ACQUISITION D'UN LOCAL SITUE 10 BOULEVARD DE LA LIBERATION ET AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION

Mr LEBRUN : « Monsieur GUILLON, nous restons dans le domaine des Finances et de l'immobilier, mais nous allons passer à l'acquisition d'un local qui se situe au 10 boulevard de la Libération. Vous avez la parole. »

Mr GUILLON : « En introduction, je rappellerai que la compétence en matière de santé relève de l'État et non des collectivités locales, quand bien même elles sont aujourd'hui nombreuses à devoir intervenir dans ce domaine de la santé, compte tenu des besoins de leurs habitants dans les secteurs concernés par la désertification médicale, et ce ne sont pas dans notre pays, que les secteurs ruraux qui sont concernés. De nombreuses villes également, y compris en Île-de-France. La ville de Viroflay est en effet classée depuis mars 2018 en zone d'intervention prioritaire par l'agence régionale de santé, compte tenu des attentes et des besoins des habitants, au regard de la diminution, au mieux de la stabilisation du nombre de médecins en médecine générale exerçant à Viroflay. Au-delà des constats, ce classement en zone d'intervention prioritaire a toutefois deux atouts : les médecins peuvent bénéficier d'aides à l'installation s'ils choisissent de venir à Viroflay et la ville peut solliciter des subventions en vue d'acquiescer des locaux favorisant leur installation. C'est ce que nous avons déjà engagé en centre-ville en 2018-2019, ce qui a permis d'éviter la fermeture d'une maison médicale et doit permettre l'arrivée de nouveaux médecins, ce qui n'est pas si simple. Aujourd'hui, nous constatons dans un quartier situé à l'est de la ville, le quartier Verdun, la conjonction d'au moins deux facteurs. Les deux médecins généralistes qui exercent dans ce quartier, l'un à Chaville, mais juste en face de la place de Verdun et l'autre à Vélizy bas, pourront faire valoir leur droit à la retraite d'ici quelques années et ne prennent quasiment plus de nouveaux patients. D'autre part, de nouveaux habitants arrivent ou vont arriver dans ce quartier - nous venons de voir une délibération pour des constructions rue Arthur Petit - compte tenu des programmes immobiliers réalisés ou à venir. Il y a déjà dans ce quartier un déficit de médecins, en particulier des médecins généralistes, et la ville se doit d'anticiper et d'agir afin d'y remédier autant que possible. Il s'agit donc d'étoffer l'offre de soins et tout particulièrement en facilitant l'installation de médecins généralistes qui viendraient exercer à Viroflay. Dans cet objectif et constatant qu'un local en rez-de-chaussée était vide, inoccupé depuis déjà plusieurs années, nous avons engagé des négociations avec la société civile immobilière Albea, propriétaire de ce local commercial situé dans le secteur du quartier de Verdun, précisément au 10 boulevard de la Libération, en vue de l'acquisition de ce bien. Pour être plus précis, et nous voyons une photo actuellement, ce local est situé à l'angle du boulevard de la Libération et de la place Louis et Francine Gaubert. Ce local serait acheté par la ville qui le louerait à des médecins. Il y a en effet la possibilité de créer trois bureaux médicaux et une salle d'attente et pour être attractif, le montant du loyer serait positionné à des montants inférieurs au prix du marché. Ce local est situé sur la parcelle cadastrée section AD 856, parcelle qui a une contenance de 1 060 m².

Ce local a un accès direct et accessible aux personnes à mobilité réduite par le boulevard de la Libération et il y a un autre accès pour les professionnels par le rez-de-chaussée de l'immeuble. Il se compose actuellement d'un espace au rez-de-chaussée, il y avait une boutique, un bureau et des toilettes, le tout d'une surface de 90 m². Comme indiqué, il est possible de créer trois bureaux médicaux et une salle d'attente. Il y a également un sous-sol non accessible, avec un escalier en colimaçon, mais qui constitue une réserve en très bon état de 25 m². Des travaux de rénovation, d'aménagement et de mise aux normes seront bien évidemment nécessaires pour transformer ce local commercial en cabinet médical. Les différentes parties, donc la ville de Viroflay et la société civile immobilière Albea, se sont accordées pour un montant de 435 000 €, sous réserve que les diagnostics thermiques ne révèlent pas de désordre de structure nécessitant des travaux lourds. L'agence régionale de santé avec laquelle nous sommes en contact depuis plusieurs années a confirmé l'éligibilité de la ville à une subvention de 40 % des frais d'acquisition et de travaux, avec un plafond de 250 000 €. Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'acquisition de ce bien pour un montant de 435 000 €,
- D'autoriser Mr le Maire à solliciter toute subvention au taux maximum pour cette acquisition et pour les travaux d'adaptation,

- De désigner l'office notarial SELARL Notairactes Viroflay pour rédiger les actes notariés,
- D'autoriser Mr le Maire ou son représentant dûment habilité à signer l'ensemble des documents et actes afférents à cette acquisition à l'amiable. »

Mr LEBRUN : « Merci, Monsieur GUILLON, qui en plus d'être adjoint aux élections, à l'événementiel, à la communication, a aussi en charge les relations avec le secteur médical et indirectement la recherche du bâti nécessaire pour d'éventuelles implantations. Y a-t-il des demandes de parole, des questions ? »

Mr FLORENCE : « Monsieur le Maire, chers collègues. L'acquisition de ce local en vue d'améliorer l'offre de santé dans le quartier de Verdun est tout à fait positive. Elle répond à une demande fréquemment formulée par les Viroflaysiens. Le local est bien situé. Il est de plain-pied et pour ces raisons, nous voterons favorablement pour cette acquisition. Cependant, vous projetez de louer ce local à des médecins. C'est un projet qui se rapproche sensiblement de celui qui a été mené avec le cabinet Marivel. Nous souhaiterions que la ville étudie l'opportunité de créer à cet emplacement une maison de santé. En effet, dans ce quartier qui est partagé entre Viroflay, Vélizy et Chaville, comme vous le relevez, l'offre de soin est insuffisante. La participation des villes voisines à ce projet permettrait d'envisager cette création et de plus, elle permettrait de faciliter la vie quotidienne des médecins, par exemple pour des remplacements plus aisés, pour des horaires plus raisonnables, ce qui aujourd'hui est recherché par les jeunes médecins. »

Mr LEBRUN : « Je rappellerai juste ce qu'est une maison de santé, un centre de santé avec des médecins qui seraient salariés par la ville. Avant, je laisse la parole à Monsieur OSOROVITZ. »

Mr OSOROVITZ : « Monsieur le Maire, chers collègues. Le groupe « Viroflay c'est vous » salue et encourage la démarche proactive proposée par la mairie, cette proposition de créer des conditions avantageuses pour l'accueil de nouveaux praticiens. Le local choisi est accessible, situé dans un lieu fréquenté et sous-doté en offre de soins. La diminution des frais d'installation et de fonctionnement de cabinet est une réponse possible à la pénurie démographique des médecins généralistes, déjà proposée ailleurs dans Viroflay et dans d'autres communes voisines. Elle n'est cependant parfois pas suffisante. Il faut rester attentif à ce que les contraintes administratives attachées à l'obtention des subventions ne soient pas dissuasives pour les futurs installés et nous pourrions initier une démarche qui répond aux attentes des nouvelles générations de médecins et autres personnels de soins. Par exemple :

- Faciliter le travail en équipe ou en réseau pour le partage des expériences et des compétences,
- Faciliter les rencontres, les occasions d'échanges et de partage,
- Soutenir la création ou la participation à une communauté de professionnels de territoire de santé, les fameuses CPTS, ou même peut-être y participer, sans se substituer aux intervenants, mais au contraire en suscitant leurs idées et aider à les mettre en œuvre.

Nous pourrions créer ainsi la dynamique d'une création d'une communauté de soins qui serait un attrait pour les nouveaux venus. Travaillons pour ensemble prévenir cette carence médicale. Je vous remercie. »

Mr LEBRUN : « Comme l'a rappelé Vincent GUILLON dans son rapport, la compétence santé est une compétence État. Nous sommes en train, progressivement, de faire glisser discrètement une compétence aux collectivités qui n'est pas de leur ressort. Nous comprenons

qu'il y a un besoin et qu'il est essentiel de pouvoir répondre au besoin. Nous n'allons pas nous substituer ni à l'ARS, ni au corps médical, ni aux syndicats de médecins et autres. Si les médecins veulent créer une CPTS, - pour l'instant personne n'est venu me voir pour en créer une, il y en a une à Versailles, - pourquoi pas ? Après, je crois qu'il faut aussi que chacun fasse le travail qui est le sien. Parce qu'animer des réseaux, cela nécessite pour la ville du temps à passer, du personnel et des finances. Vous allez me dire que les 20 000 € que nous avons délaissés sur la taxe foncière, auraient pu être dirigés vers ce projet.

Nous faisons cet effort de pouvoir acquérir ce bien, car c'est un effort et il va falloir faire des travaux. Nous espérons obtenir des subventions de l'ARS, mais pour cela, il faut déjà avoir au minimum un médecin qui se soit porté volontaire pour aller dans ce lieu. Nous y travaillons avec Vincent GUILLON. Je vais laisser Vincent GUILLON compléter, notamment sur la question des centres de santé. »

Mr GUILLON : « Monsieur FLORENCE, vous évoquiez la question des centres de santé dans lesquels les professionnels de santé sont salariés. Effectivement, il existe dans notre pays à peu près 2 000 centres de santé dans certaines villes, dans certains Départements. Le Département de la Saône-et-Loire par exemple a été pilote dans ce domaine et il y a plusieurs villes, comme Malakoff. D'ailleurs, avec Monsieur le Maire, nous sommes allés rencontrer le directeur du centre de santé de Malakoff qui est également Président de l'union syndicale des centres de santé, pour bien se documenter sur cette question des centres de santé. J'aurais envie de vous dire que ce n'est pas d'actualité pour Viroflay aujourd'hui. Cela le sera peut-être demain, mais cela n'est pas d'actualité aujourd'hui. Pourquoi ?

Aujourd'hui, quand se crée un centre de santé dans une ville ou dans un Département, c'est vraiment en dernier recours. C'est parce ces collectivités sont en déficit extrêmement grave et urgent et qu'elles ne trouvent pas de médecins libéraux. Elles ont moins de difficultés à recruter des médecins salariés, le plus souvent des jeunes femmes, qui sortent des universités, et qui préfèrent ce statut. Les centres arrivent encore à trouver quelques médecins salariés. Mais c'est vraiment un dernier recours et dans la plupart des cas, pour répondre à une désertification médicale qui est particulièrement aiguë.

Dans les Yvelines, Mantes-la-Ville, qui compte 20 000 habitants, n'a que quatre médecins généralistes, soit une situation qui est effectivement extrêmement tendue.

Qui dit praticiens salariés, dit employeur et c'est là qu'il y a de la complexité. Parce qu'il faut une structure employeur, il faut un projet de santé, il faut une structure employeur et il y a aussi des effets de seuil. Le docteur Éric MAY nous avait bien expliqué qu'un centre de santé ne peut être viable économiquement, et encore, quand on dit viable économiquement, c'est sans les frais de locaux... La plupart des centres de santé aujourd'hui arrivent après quelques années à équilibrer leur budget, mais sans la partie locaux. Cela veut dire qu'il y a des subventions départementales, communales, qui sont permanentes pour le fonctionnement des centres de santé. Cela nécessite une structure gestionnaire portée par une collectivité locale, une mutuelle, un établissement hospitalier, une société coopérative.

Cela a été autorisé récemment, mais c'est tout un travail. Il faut des ressources humaines pour arriver à gérer cette équipe de médecins, voire d'infirmiers, voire de dentistes. Il faut du personnel administratif parce que dans un centre de santé, est appliqué le tiers payant. Cela veut dire qu'il y a des transmissions, des gestions financières. Il y a quelques années, un projet ambitieux, mais pas très réaliste avait été avancé sur la ville de Vélizy. Il avait été envisagé qu'une antenne de ce centre de santé soit sur Viroflay. D'ailleurs on le voit dans le Département de Saône-et-Loire que je connais un petit peu. Il y a des centres de santé dans les villes moyennes et dans les petites villes, ce sont des antennes. Dans les villes de moins de 20 000 habitants ou de moins de 15 000 habitants, ce sont des antennes qui n'ont pas la gestion administrative. »

Mr LEBRUN : « Merci pour cette réponse tout à fait complète. Vous voyez que nous connaissons le sujet. Évidemment, nous restons à l'affût de ces questions, de ces opportunités-là et en tout cas, l'acquisition d'un local à cet endroit-là me paraît de bonne politique, de bonne gestion. Nous espérons que la libération du numerus clausus effectif depuis deux ans et qui portera ses effets d'ici huit ans permettra d'avoir un peu plus de médecins ou en tout cas que les études orientent les nouveaux formés vers la médecine de ville, ce qui n'est pas forcément gagné, compte tenu, vous l'avez dit, de contraintes administratives qui sont de plus en plus importantes et du fait que parfois la Sécurité Sociale tarde un peu à rembourser les médecins des consultations qui n'ont pas été payées par les patients. Ce sujet est très bien suivi par Vincent GUILLON et par les Services. »

Mme CHOPARD : « Monsieur le Maire, je me permets de compléter le point de Patrick OSOROVITZ parce qu'en Commission, nous avons demandé quelle était l'estimation des Domaines pour cette acquisition. Je pensais qu'au moment du Conseil, vous nous apporteriez cette information. Parce que le local, comme vous l'avez pointé, nécessite des travaux, donc nous sommes aujourd'hui à un coût d'acquisition proche de 4 800 € du m². Sachant que le rez-de-chaussée de l'immeuble qui a été livré à côté de la gare Rive Gauche, les 150 mm² se vendent à 690 000 €, soit 4 600 € du m², donc moins cher que ce local qui nécessite des réhabilitations. »

Mr LEBRUN : « Je pense que le local à côté de la gare Rive Gauche ne doit pas être équipé non plus. Il doit être équipé par celui qui s'y installera. Ceci étant, je vais vous donner le montant de l'avis des Domaines qui est de 400 000 € avec une marge de négociation de 10% qui peut être dans un sens comme dans l'autre. Nous avons commencé la négociation en dessous des 400 000 € et le prix qui était demandé au départ était beaucoup plus élevé que les 435 000 € ici. Nous nous en sommes rapprochés progressivement. Après, nous avons compris qu'il était difficile de pouvoir obtenir ce local à moins de 435 000 € dans une rue qui est une des deux rues commerçantes du quartier Verdun.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE l'acquisition d'un local situé 10 boulevard de la Libération et l'autorisation de demande de subvention.

8 - EMPLACEMENT RESERVE DEVENU SANS CAUSE AU DROIT DU 2, RUE PIERRE CURIE

Mr LEBRUN : « Jean BERNICOT va vous présenter une délibération d'urbanisme. C'est pour un emplacement réservé devenu sans cause au droit du 2, rue Pierre Curie. Je rappelle que nous avons déjà délibéré il n'y a pas si longtemps que cela. »

Mr BERNICOT : « En Commission de juillet, nous avons acté la division de la parcelle H34 en deux parcelles. Une parcelle sud conservée par la ville et une parcelle nord destinée à être vendue à Madame MOREIRA et Monsieur GONCALVES, la vente ayant eu lieu depuis. Il se trouve que la parcelle H34 était grevée d'un emplacement réservé, dont une partie après scission couvre la partie nord cédée aux acquéreurs précédemment mentionnés. Cet emplacement réservé est devenu sans cause du fait de la nouvelle utilisation de la parcelle. Pour rassurer les acquéreurs, il est proposé au Conseil d'acter le fait que cet emplacement réservé est devenu sans cause. Sachant que sa régularisation, c'est-à-dire la suppression de

l'emplacement réservé se fera à l'occasion d'une modification ultérieure du Plan Local d'Urbanisme. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE l'emplacement réservé devenu sans cause au droit du 2, rue Pierre Curie.

9 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC VERSAILLES GRAND PARC, LES COMMUNES DE BUC ET VIROFLAY ET L'AUTEUR XAVIER GIACOMETTI

Mr LEBRUN : « Nous passons au chapitre Culture avec une délibération assez habituelle, mais pas toujours pour le même artiste, relative à une convention de partenariat avec Versailles Grand Parc, les communes de Buc et de Viroflay et un auteur. Madame HERMANN, vous avez la parole. »

Mme HERMANN : « Buc est réputé pour son festival de BD. C'est le 28^{ème} festival qui aura lieu cette année et depuis 2012, Versailles Grand Parc a souhaité associer les villes de la Communauté d'Agglomération à ce festival en leur proposant chaque année la visite d'un auteur de bande dessinée. Cette année, nous avons l'opportunité de recevoir Xavier GIACOMETTI qui n'est pas dessinateur, mais scénariste de la série Yakari. L'intérêt est qu'il est scénariste de BD, mais qu'il a également mis en scène de nombreux films d'animation autour de ce petit personnage de petit sious que vous voyez sur la photo. Nous recevrons Xavier GIACOMETTI mercredi prochain, de 15 heures à 17 heures à la bibliothèque de Viroflay. Il proposera des ateliers créatifs basés sur la façon dont on transpose la BD en scénarios de films. Ce sont des ateliers qui seront réservés aux 9-12 ans. La convention qui est rapportée aujourd'hui trace les différents engagements des intervenants, c'est-à-dire Versailles Grand Parc, la ville de Buc et la ville de Viroflay. L'engagement de la ville de Viroflay étant essentiellement le prêt de la logistique, c'est-à-dire l'accueil à la bibliothèque, l'animation de l'atelier et la communication qui a été faite, que vous pouvez voir sur les affiches à l'heure actuelle. L'intérêt de cette manifestation est que, suivant les années, on reçoit toujours un auteur qui s'adresse à des publics assez différents. Nous avons eu des auteurs pour les très jeunes enfants, l'auteur de Tom-Tom et Nana, et des auteurs qui s'adressaient plus à des adultes. Avec Xavier Giacometti, nous sommes sur le créneau des 9-12 ans. La convention trace donc les différents aspects des engagements. »

Mr FLORENCE : « Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous avons déjà eu la venue des auteurs des BD Alix et Profs les années précédentes et Viroflay s'apprête à accueillir Mr GIACOMETTI. Le public évolue et sur ces trois venues, nous aurons eu trois tranches d'âge différentes. Accueillir au fil des ans des auteurs s'adressant à des publics différents nous paraît répondre aux besoins des jeunes, des enfants, ados, jeunes adultes et cette variété est un sujet qui nous tient à cœur. Nous sommes donc totalement favorables à ce partenariat. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE la convention de partenariat avec Versailles Grand Parc, les communes de Buc et Viroflay et l'auteur Xavier GIACOMETTI.

10 - PRIME POUR LES AGENTS FORMATEURS

Mr LEBRUN : « Nous passons à la rubrique Ressources Humaines avec deux délibérations. Je vais les présenter. La première concerne des indemnités que nous serions amenés à verser pour les agents formateurs de la ville qui pourraient s'élever à un montant horaire compris entre 30 et 60 € selon les cas, ou un montant forfaitaire qui pourrait s'élever à minimum 30 € et à 300 € mensuel.

Cette délibération a pour objet surtout le fait qu'ayant maintenant une police municipale armée, plutôt que de faire des formations à l'extérieur, nous envisageons de faire des formations en interne avec un personnel qui est spécifiquement formé au maniement des armes et qui a donc la qualification de formateur. Ce qui nous permettrait aussi de bénéficier de cette prime de formation pour former ces collègues.

Mr FLORENCE : « Le vote de cette délibération permettra d'apporter une prime aux agents municipaux formateurs, ce qui va valoriser et reconnaître leur travail. Nous y sommes favorables. Nous avons néanmoins deux questions afin de mieux appréhender le sujet. À terme, par exemple pour 2022-2023, avez-vous une idée du nombre d'agents qui pourraient être concernés ? Par ailleurs, quel montant de prime moyenne envisagez-vous ? »

Mr LEBRUN : « Pour l'instant, cela n'est pas défini. Nous avons identifié principalement un sujet particulier qui permet d'éviter de faire des formations à l'extérieur, comme je vous l'ai dit sur le maniement des armes, parce que les formations à l'extérieur sont souvent beaucoup plus chères que ce que pourrait coûter la formation en interne. Je n'ai pas d'autres éléments. Nous pourrions vous faire éventuellement un bilan de cette prime de façon annuelle ou l'année prochaine pour vous donner le montant global qui aura pu être versé. Si cela ne concerne qu'une personne, c'est un peu difficile de donner un montant global pour des raisons de confidentialité, c'est un peu délicat. »

Mme SÜBERKRÜB : « J'avais une question concernant les armes. De quelles armes s'agit-il, s'il vous plaît ? »

Mr LEBRUN : « Dans les armes, il y a plusieurs types d'armes. Il y a des armes de type bâtons de défense et il y a des armes à feu. Ce sont des pistolets 9 mm, qui sont également utilisés par la police nationale. Il y a aussi les gazeuses qui sont aussi considérées comme des armes et qui ont le même degré de protection. Quand je dis protection, c'est de stockage et de modalités d'utilisation. Lorsqu'un policier municipal sort une arme, que ce soit un bâton, une gazeuse ou un pistolet, il est obligé de remplir son registre. Il y a un certain nombre de normes réglementaires et de gestes à accomplir. Vous vous y connaissez en armes à feu ? »

Mme SÜBERKRÜB : « Non. Mais comme les flash-ball ? »

Mr LEBRUN : « Nous n'avons pas de flash-ball. Nous n'avons pas de taser. Nous n'avons pas l'utilité pour l'instant des armes de type flash-ball. Les armes sont là aussi notamment pour assurer la sécurité des propres policiers municipaux. C'est un peu une forme de dissuasion, mais surtout, s'il y a une action vis-à-vis d'un policier municipal, il faut que lui-même ou les autres puissent se défendre. Ce n'est pas du tout quelque chose qui est à visée agressive. C'est plutôt à visée défensive pour le personnel. C'est aussi pour cela que lorsqu'une brigade est

constituée, il est important que l'ensemble des policiers municipaux de cette brigade soient armés et pas un sur trois, parce que si c'est celui qui est armé qui est agressé, les autres ne peuvent pas le défendre avec les mêmes conditions. »

Mme SÜBERKRÜB : « Cela veut dire que chaque agent serait armé ? »

Mr LEBRUN : « Oui. Chaque policier municipal. Il y en a qui le sont déjà. Il y en a certains pour lesquels il y a encore l'agrément préfectoral à obtenir, mais beaucoup qui étaient dans d'autres collectivités étaient déjà armés. Ils sont arrivés à Viroflay avec les formations nécessaires qu'il faut renouveler de façon très régulière pour ne pas perdre la main parce que c'est important de pouvoir le faire.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE la prime pour les agents formateurs.

11 - TABLEAU DES EFFECTIFS

Mr LEBRUN : « La délibération suivante concerne le tableau des effectifs. Vous avez reçu normalement une délibération modifiée parce qu'il y avait de petites erreurs dans ce tableau des effectifs. La dernière fois que ce tableau des effectifs avait été mis à jour, c'était en 2019. Je vais donner quelques chiffres des évolutions.

Nous avons 361 personnes inscrites au tableau des effectifs, dont 248 à temps complet, 113 à temps non complet. Il y a une évolution de 21 agents entre 2019 et 2021 relevant de la catégorie filière animation. Nous constatons aussi des vases communicants entre les éducateurs de jeunes enfants sur la partie crèches, filière médicosociale, entre les agents de première classe ou deuxième classe. C'est un peu technique.

Surtout, la modification principale concerne les adjoints territoriaux d'animation. Ce tableau des effectifs me permet de faire une remarque sur le fait que c'est une denrée rare. Nous avons créé ces postes parce que précédemment, ce personnel était du personnel vacataire. Nous avons décidé de créer les postes et donc de les mensualiser, c'est-à-dire de leur offrir des conditions et un statut plus stable pour faire en sorte de pouvoir les fidéliser. Il se trouve que nous avons les plus grandes difficultés à l'heure actuelle, et je dis bien les plus grandes difficultés, à recruter des animateurs pour nos centres de loisirs. C'est encore plus prégnant sur le mercredi, maintenant que nous sommes passés à quatre jours. Pour en avoir discuté avec tous les autres Maires de Versailles Grand Parc, toutes les villes connaissent les mêmes difficultés. Si jamais vous connaissez des personnes qui aiment travailler avec les enfants et qui ont envie d'exercer ce métier, n'hésitez pas à nous les envoyer.

Les jeunes sont évidemment les bienvenus, mais l'on peut aussi avoir des personnes d'âge mûr. Ce ne sont pas forcément que des étudiants ou des personnes en début de carrière. Cela peut être des personnes qui ont déjà un peu d'expérience. C'est un vrai problème parce que je vous rappelle qu'il y a des normes d'encadrement et que celles-ci nous obligent à ne pas prendre des enfants si jamais nous n'avons pas le nombre d'animateurs en face. C'est un peu ce qui se passe actuellement, et nous devons le limiter. En plus, nous sommes confrontés à des parents qui inscrivent tardivement leurs enfants aux activités, et que nous ne pouvons satisfaire.

Une personne m'a dit un jour : « est-ce que vous pouvez augmenter le budget ? » Cela ne change rien. Les postes sont déjà créés. Nous avons déjà des problèmes de recrutement avec les auxiliaires de puériculture, les policiers municipaux.»

Mr FLORENCE : « Ce tableau donne l'exhaustivité des emplois municipaux. À notre sens, il manque néanmoins une correspondance entre les emplois à temps partiel et leur équivalent temps plein pour pouvoir un peu mieux apprécier ces effectifs. Ce qui nous paraît difficile, c'est de pouvoir apprécier l'adéquation entre ce tableau et les emplois qui sont nécessaires à notre ville et nous ne pensons pas avoir suffisamment d'éléments pour le faire. Nous ne présumons pas que l'adéquation n'est pas bonne, nous ne voterons pas contre, mais pour cette raison-là, nous nous abstiendrons. »

Mr LEBRUN : « En l'occurrence, pour le tableau des effectifs, il y a un format en fonction des filières et des grades. Cette présentation est prévue de la sorte. Le tableau des effectifs figure aussi systématiquement dans le budget ou dans le CA, je ne sais plus exactement, mais dans l'un ou dans l'autre.»

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A LA MAJORITE des suffrages exprimés

Par 30 voix POUR : Olivier LEBRUN, Pauline BILLAUDEL, Vincent GUILLON, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Isabelle COQUELLE RICQ, Valérie LE DASTUMER, Geneviève JOIE, Paola PILICHIEWICZ, Laurent SASSIER, Valérie MAIDON, Gwenola TESTON, Bertrand SCHNEIDER, Aelys CATTÀ, Antoine BEIS, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Antoine BRELIER – MURRY, Flore HOFFMANN, Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cédric PERRIER, Cécile CHOPARD

Par 3 ABSTENTIONS : Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE

ADOpte le tableau des effectifs.

12 - RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DE VERSAILLES GRAND PARC

Mr LEBRUN : « La dernière délibération se rapporte au rapport d'activité de Versailles Grand Parc pour 2020. Je ne vais pas vous en faire la lecture. Je rappelle que 2020 a été une année très particulière. Le changement d'équipe municipale avec pour certaines communes deux tours, la pandémie qui battait son plein. Néanmoins, cela n'a pas empêché le fait qu'il y ait eu beaucoup d'actions de la Communauté d'Agglomération, notamment dans le cadre de la pandémie pour acheter des masques et pour aider les communes à en fournir aux habitants, ce qui était une excellente chose. Tout le reste a suivi son cours et vous avez un certain nombre de chapitres.

Je vais juste rappeler les chapitres qui marquent les compétences de Versailles Grand Parc, sans rentrer dans le détail.

Il est donc question de mobilités innovantes. J'ai dit que je ne rentrerai pas dans le détail, mais mobilités innovantes, c'est le fait que nous avons des pôles d'excellence sur Versailles Grand Parc et que nous essayons de développer ces pôles, notamment sur Satory.

Les éléments d'écologie urbaine sont aussi un axe de travail de Versailles Grand Parc.

Les déplacements sont l'une des principales compétences de Versailles Grand Parc avec un abondement financier non négligeable de la part de Versailles Grand Parc pour le

fonctionnement d'un certain nombre de lignes de bus qui sont déficitaires, en complément d'Île-de-France Mobilités.

Nous relevons aussi dans ce rapport des éléments sur l'aménagement du territoire, notamment l'aménagement de boucles pédestres et de qualification des zones d'activité.

S'agissant du développement économique, nous constatons un changement. La pépinière d'entreprise est devenue la Maison des entreprises, qui se situe juste aux portes de Viroflay, dans le quartier Moser. Nous essayons de valoriser le territoire pour avoir le maximum d'entreprises ou d'entrepreneurs qui viennent s'y installer et un pôle d'ingénierie territoriale qui travaille beaucoup sur la question de la donnée, la question des réseaux de fibre et la question de vidéo protection pour être encore plus réactifs et opérationnels.

La compétence extrêmement importante est celle de la gestion des déchets. En 2020, il n'y avait pas encore eu de changements dans les modalités de collecte et de valorisation. Néanmoins, nous continuons à essayer de réduire nos déchets par tous les moyens.

Enfin, la dernière compétence transférée à Versailles Grand Parc est l'assainissement. C'est une compétence extrêmement technique.

Je finirais par la partie Culture. Nous essayons de travailler en commun, sur les questions de conservatoires, de festivals.

Quelques éléments sur les ressources financières et les Ressources Humaines qui vous sont donnés dans ce rapport. Ce rapport est à disposition du public sur le site de Versailles Grand Parc. »

Mme ÉGAL : « Le bilan annuel de VGP appelle quelques commentaires et questions de notre part. Nous n'allons pas reprendre tous les thèmes, mais un certain nombre qui sont intéressants. Concernant la gouvernance, lors du dernier Conseil, nous vous interrogeons sur la gouvernance de VGP. Le rapport nous apporte quelques réponses pour 2020. On lit que 111 décisions ont été prises par le Président ou le Bureau et 126 seulement par le Conseil Communautaire. Le rôle du Conseil semble donc assez faible. Est-ce lié à la spécificité de l'année 2020, la pandémie, la mise en place tardive du nouveau Conseil ou est-ce propre à son organisation où il y a moitié-moitié de décisions qui sont prises par le Président et le Bureau et l'autre moitié par le Conseil Communautaire ? Nous apprécions la diffusion des ordres du jour des Conseils Communautaires qui a été mise en œuvre depuis 2020. Nous recevons ces ordres du jour et c'est intéressant. Nous regrettons qu'aucun de nos représentants ne fasse partie des Commissions Énergie et Transports et mobilités, mais ils ne peuvent pas se démultiplier puisqu'ils sont visiblement déjà affectés à d'autres Commissions présentes au niveau de VGP. Concernant l'assainissement, VGP exerce la compétence assainissement et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. Comment VGP agit-elle pour prévenir les inondations ? Le transfert de la compétence assainissement à VGP est relativement récent, janvier 2020. Selon vous, en 2021, peut-on considérer que l'équipe dispose des compétences nécessaires pour assurer sa mission ?

On pourrait parler un peu de ce qui s'est passé le dimanche 26 septembre. Je ne vais pas rentrer dans le détail. J'ai pensé qu'il y avait peut-être une des questions orales qui porterait sur ce sujet.

Déchets et recyclage : à la lecture de ce rapport, nous voyons que les villes qui expérimentent les nouvelles consignes de tri ont obtenu de bons résultats. Par ailleurs, il y a huit communes qui sont pilotes pour la tarification écoresponsable. Nous souhaitons que Viroflay s'appuie sur ces expériences pour les lancer sur la commune. Quand cela sera-t-il possible ? Un thème qui concerne le recyclage et le réemploi. VGP développe une approche intéressante. La filière réemploi des déchetteries de Buc et de Bois-D'Arcy dans laquelle l'association Emmaüs récupère les objets réutilisables ou réparables. Nous souhaitons, comme nous l'avons déjà souligné dans cette instance, que VGP développe les filières de recyclage sur l'ensemble de

son territoire. VGP poursuit ses actions en termes de mobilité pour promouvoir les modes alternatifs à la voiture individuelle. Nous relevons quelques exemples :

- L'adaptation des horaires des bus en lien avec l'ouverture des centres commerciaux le dimanche, par exemple. C'est un sujet qui intéresse à la fois les clients potentiels, mais les personnes qui sont amenées à y travailler.
- Le plan vélos et les itinéraires prioritaires dans le cadre du schéma directeur des circulations douces.
- Le développement de l'intermodalité. Est-ce que Viroflay travaille avec VGP et Île-de-France Mobilités pour l'aménagement des gares afin de développer l'intermodalité ? VGP a une capacité d'investissement qui pourrait être utilisée pour créer les solutions de stationnement vélos sécurisé à proximité des gares, comme le parking prévu à proximité de la gare Rive Gauche qui est un premier pas positif.
- À noter aussi des réalisations intéressantes comme les bus à hydrogène. Vous avez parlé de mobilités innovantes. C'est une expérience intéressante.

Concernant la qualité de l'air et la santé, le PCAET, le Plan Climat Air Énergie Territoriale, remplace depuis juin 2016 le PCET en y incluant la qualité de l'air. Il a été initié par VGP fin 2018, donc un peu tardivement. Il devait aboutir en septembre 2020. Ce plan comporte une phase de diagnostic et un plan d'action. Sauf erreur de ma part, il n'est pas mentionné dans ce rapport. Quel est son point d'avancement ?

Dernier sujet que j'aborderai, la question de l'habitat. Une bonne nouvelle, VGP a repris les garanties d'emprunts souscrits par les bailleurs sociaux. Elle les avait abandonnées en 2017. Or, dans le rapport 2020, il est mentionné 12 programmes sur lesquels VGP a garanti des emprunts.

Une autre nouvelle excellente, suite aux élections municipales de 2020 : il est inscrit dans ce rapport que la Communauté d'Agglomération a décidé de lancer le PLHI 2021. Le dernier s'était terminé en 2017 et nous l'avons déploré à plusieurs reprises dans cette enceinte. Le PLHI permet d'établir un diagnostic des besoins en logements et logements sociaux sur le territoire, et d'établir en cohérence une planification sur cinq ans des réalisations à lancer sur les différentes communes. Elle se dotera aussi d'une CIL, une Conférence Intercommunale du Logement, qui a pour objectif de définir la politique intercommunale d'attribution de logements au sein du parc locatif social.

Au final, Viroflay est malheureusement rarement citée dans le bilan 2020 de VGP, mais l'année 2020, vous l'avez souligné, a été singulière. C'est sûrement partie remise. »

Mr LEBRUN : « Parce que vous comptez le nombre de fois que Viroflay apparaît dans le rapport ? »

Mme ÉGAL : « J'aurais aimé le rencontrer un peu plus dans les projets innovants, dans les pilotes. Je vois que nous sommes prêts à suivre les expériences menées par d'autres. C'était tout ce que je voulais évoquer en parlant de cela. Je pense que demain, nous aurons davantage Viroflay moteur sur VGP. »

Mr LEBRUN : « Oui, les bus à hydrogène viennent sur Viroflay. On pourrait citer Viroflay à plusieurs reprises, dans les pistes cyclables qui vont être développées aussi. Ce n'est pas en 2020. Mais je ne fais pas partie de ces Maires, et cela existe, qui font une balance de ce que la ville apporte à VGP et de ce que VGP apporte à la ville. Certains le font et je n'ai jamais eu ce besoin-là parce que je considère que si nous travaillons ensemble, c'est aussi pour faire en sorte de travailler sur le collectif et pas que pour sa commune. Je ne dis pas que c'est ce que vous faites, mais en tout cas, c'est ma façon de voir le travail en collectif.

Il y a des questions que vous posez pour lesquelles je n'ai pas de réponse. Les décisions versus les délibérations, là aussi, ici, je prends un certain nombre de décisions de tarifications. Le Président de Versailles Grand Parc prend aussi des décisions de type fonctionnement habituel et propose en délibération celles qui doivent l'être. La proportion, je ne peux pas vous dire si c'est à peu près moitié-moitié. Sachant que toutes les décisions nous sont transmises en Bureau Communautaire. Le Président ne les prend pas tout seul. Elles sont regardées par l'ensemble des Maires.

Sur la compétence GEMAPI, gestion des eaux pluviales et de prévention des inondations, c'est une compétence qui concerne principalement les questions de cours d'eau, de débordements et d'inondations liées à des cours d'eau, principalement. Je ne dis pas que ce n'est que cela. C'est le milieu aquatique et la prévention des inondations, notamment la question de la Bièvre, la question du ru de Gally. Il se trouve que c'est une compétence que nous avons dû saisir de façon obligatoire et pour laquelle, pour l'instant en tout cas, nous avons décidé de ne pas lever d'impôt, à la différence d'autres Communautés d'Agglomérations qui ont levé de l'impôt en disant, « on va mettre un impôt de 1%, 2% sur la GEMAPI. »

Nous avons essayé de faire en sorte de pouvoir le gérer dans le budget de Versailles Grand Parc pour éviter d'alourdir la facture fiscale. La question de ce qui s'est passé dimanche n'est pas dans la question de GEMAPI. Elle est dans la compétence assainissement principalement, donc ce sont deux réseaux différents en l'occurrence. Nous en reparlerons tout à l'heure.

Sur la tarification écoresponsable, pour l'instant, nous sommes sur une base expérimentale sur certaines communes uniquement. Nous voulions voir ce que cela donnait. C'est un sujet qui est un peu complexe et quand je vois parfois le comportement de certains habitants, à Viroflay comme ailleurs, je me dis qu'il y a certainement d'abord un peu d'éducation à faire avant de passer à ce type de tarification. Les petites communes contribuent à pouvoir tester plus facilement cette tarification.

Concernant les filières de recyclage, nous avons des déchetteries qui proposent ce service de recyclage d'objets qui sont à peu près encore en état de fonctionner. C'est une bonne chose. Plutôt que de mettre les déchets sur le trottoir, nous pouvons les apporter en déchetterie à Buc ou à Bois-D'Arcy.

Je vous confirme que sur la question de l'intermodalité sur les déplacements, nous travaillons bien avec Versailles Grand Parc, notamment sur les questions de vélos, de pistes cyclables. Après, il y a d'autres initiatives qui sont faites de façon individuelle, comme le local situé dans les futurs bâtiments de la Sablière, rue Hippolyte Maze. Versailles Grand Parc n'est pas du tout intervenu. C'est sur ma demande que la SNCF et le bailleur social l'ont intégré dans la future opération immobilière. Il y aura peut-être une gestion par Île-de-France Mobilités, mais VGP n'interviendra pas là-dessus.

Concernant le PCAET, je n'ai pas la réponse. Je sais que c'est un sujet qui est en cours, mais nous n'avons pas encore vu d'éléments resurgir du diagnostic.

Quant au PLHI, le plan local de l'habitat intercommunal, savez-vous pourquoi nous ne l'avons pas fait en 2017 ? Parce que concernant les PLHI, Plan Local de l'Habitat Territorial, l'Etat préconisait jusqu'à 70 % de logements sociaux.

En l'occurrence, nous considérons que face à ce genre d'injonctions complètement absurdes, déplacées, alors que la loi, je vous le rappelle, fixe à 25% le taux de logements sociaux à réaliser, nous nous sommes dit que, tant que nous aurions cette injonction-là, il serait complètement illusoire d'élaborer PLHI qui de toute façon ne serait pas efficient. Nous avons relancé ce PLHI tout à fait récemment. Je n'ai pas plus d'infos pour l'instant, mais je pense que cette contrainte qui existait a dû se relâcher un petit peu

Nous prenons donc acte que ce rapport vous a été présenté. Je vous remercie. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2020 de Versailles Grand Parc.

13 - QUESTIONS ORALES

Mr LEBRUN : « Il y avait deux questions orales qui m'ont été soumises par les deux groupes minoritaires. Madame SÜBERKRÜB, je vous laisse la lire. »

Mme SÜBERKRÜB : « Lors du Conseil d'Administration du CCAS du 20 septembre, il a été question de l'aide aux familles en difficulté pour la pratique d'une activité culturelle. À cette occasion, il nous a été rappelé que le mode de tarification du conservatoire dépendait de VGP. La ville de Viroflay s'ouvre de plus en plus vers les villes voisines et leurs pratiques, comme en témoigne par exemple la fusion du théâtre de Chaville avec celui de Viroflay, le rapprochement de la ville de Viroflay avec les épiceries sociales, elles aussi, et bientôt avec celles de Chaville. En regardant de plus près le fonctionnement des conservatoires de VGP et de GPS&O, on s'aperçoit que les prix pratiqués à GPS&O sont plus avantageux pour les familles à revenus modestes. Ces deux Communautés d'Agglomérations appliquent le quotient familial pour fixer les tarifs avec la formule de calcul suivante :

Revenu imposable : par le nombre de parts X par le taux d'effort = prix annuel, avec un prix plancher et un prix plafond. Mais le taux d'effort n'est pas le même à GPS&O et VGP. Pour un cours d'éveil musical à Viroflay, une famille qui a un revenu annuel de 20 000 € avec trois parts se voit appliquer le même tarif qu'une famille avec un revenu annuel de 40 000 € et également trois parts. Le prix plancher étant de 135 €, le prix plafond se situe à 190 €. Les familles viroflaysiennes à revenus modestes sont donc facturées 70 % du prix plafond pour un coût d'éveil musical auprès du conservatoire de Viroflay pendant que les familles chavilloises à revenus modestes sont facturées 26 % du prix plafond pour un cours d'éveil musical auprès du conservatoire de Chaville, avec un prix plancher à 114 € et un prix plafond à 440 €.

Pourquoi ne pas instaurer à VGP un taux d'effort plus équitable à l'attention des familles à revenus modestes ? Cela permettrait à tous les enfants et adultes, quelle que soit leur origine sociale, d'accéder à des cours de qualité, ce qui contribuerait à plus d'équité sociale. Nous souhaitons donc vous demander, Monsieur le Maire, ainsi qu'à nos trois autres élus communautaires, Madame HERMANN, Madame CARON et Monsieur ISSAKIDIS de proposer et de soutenir cet amendement auprès de vos collègues communautaires de VGP. Je vous remercie. »

Mr LEBRUN : « Je soumettrai votre question à François de Mazières qui est Président de Versailles Grand Parc. Je souligne néanmoins, et vous le disiez d'ailleurs dans cette question, que l'exemple de l'éveil musical à Chaville, dont c'est le tarif le plus bas, est de 114 €. À Versailles Grand Parc, il est de 135 €. Il y a un différentiel de 21 € entre les deux qui ne me paraît pas insoutenable. Néanmoins, il se trouve que Versailles Grand Parc peut avoir une prise en compte sociale de certaines difficultés financières de familles et peut, sur demande évidemment des familles, proposer ponctuellement, une prise en charge partielle du coût.

Le CCAS de Viroflay peut aussi le faire. Vous en aviez discuté en CCAS. Cela peut arriver, que ce soit pour une activité sportive ou une activité culturelle, si l'on considère que c'est important pour les enfants de pouvoir sortir un peu de leur environnement habituel et bénéficier d'activités culturelles, que le CCAS puisse aussi répondre à cela.

Je n'ai pas d'opinion sur la question. Chaville commence plus bas et va plus haut. VGP commence un petit peu plus haut pour le plancher et un peu moins haut pour le plafond. On

peut toujours comparer toutes les villes voisines avec tout ce que l'on veut. Je pense que si l'on peut comparer d'autres prestations, heureusement que vous n'avez pas pris la ville de Vélizy comme étant une ville de référence parce que pour le coup, nous ne pourrions jamais nous aligner sur Vélizy. C'est toujours compliqué de s'aligner.

Je rappelle juste une chose, c'est qu'au final, c'est quand même 50% du coût réel des activités culturelles qui sont pris en charge par la collectivité. Quand je dis la collectivité, c'est par les impôts, par le contribuable. Le reste est une contribution familiale, à peu près 50/50. Voilà pour la réponse que je peux vous faire, mais je transmettrai votre question à François de Mazières. »

Mme SÜBERKRÜB : « Une précision. Il est difficile de comparer entre Chaville et Viroflay, mais par exemple, un cours musical de premier, deuxième ou troisième cycle, à Viroflay, c'est un prix plancher de 400 € et un prix plafond de 580 €. Tandis qu'à Chaville, c'est encore 114 € le prix plancher. J'avais pris cet exemple-là, mais c'est vrai que ce n'était pas très parlant. J'aurais peut-être dû prendre celui de 400 €. Je vous remercie si vous voulez bien transmettre. »

Mr LEBRUN : « Je transmettrai. Je ne prends aucun engagement sur le résultat. »

Mme SÜBERKRÜB : « Merci beaucoup. »

Mr LEBRUN : « Nous sommes 18 communes. Madame CHOPARD, je vous laisse lire votre question. »

Mme CHOPARD : « Nous souhaitons tout d'abord adresser tout notre soutien aux commerçants et aux habitants de la ville qui ont été touchés par les inondations de l'avenue du Général Leclerc et des rues avoisinantes suite à l'orage de dimanche dernier. Nous tenons également à féliciter et à remercier tous les Viroflaysiens et les Viroflaysiennes qui se sont spontanément portés en aide à ceux-ci et particulièrement aux commerçants. Les inondations, malheureusement, ne sont pas un phénomène isolé.

Au mois de mai-juin de l'année dernière, mais plutôt au mois de mai, la ville avait déjà eu à subir un épisode similaire. Par ailleurs, il est notable que les villes qui sont avant Viroflay, donc en amont du réseau d'eaux de pluie, n'ont pas eu de soucis de débordement et celles qui sont en aval, donc qui collectent toute la pluie qui s'est écoulée sur Viroflay, donc les villes de Chaville et de Sèvres, n'ont pas eu de remontées du collecteur d'eaux de pluie et n'ont subi aucun dégât. Il nous semble que la taille du collecteur et/ou des équipements de collecte des eaux de pluie sont suffisants sur les communes qui sont en aval de la pente. Il faut par conséquent chercher les causes des dysfonctionnements à des défauts d'aménagement propres au territoire de Viroflay. Nous voudrions donc savoir, Mr le Maire, quelles sont les conclusions des diagnostics menés sur le secteur de Viroflay par les Services intercommunaux de Versailles Grand Parc en charge de l'assainissement. Quels sont les aménagements programmés sur la ville afin de résoudre ou de limiter ce problème ? En effet, tant que la cause réelle des débordements ne sera pas trouvée et des solutions palliatives mises en œuvre, il est fort probable qu'un tel événement se reproduise à nouveau dans quelques mois ou dans quelques semaines, et le fait d'être prévenus par Météo France du risque de fortes pluies ne sera pas suffisant à mettre les Viroflaysiens, les commerces, les caves et les garages en sécurité. Nous vous remercions, Monsieur le Maire, pour vos réponses. »

Mr LEBRUN : « Je vais faire une petite introduction, puis nous vous proposerons un petit film. Ensuite, ce sera Jean-Philippe OLIER qui vous apportera un certain nombre d'explications. Évidemment, l'épisode de dimanche a été extrêmement pénalisant pour un certain nombre de personnes, notamment des commerces. La galerie de l'Écu de France a aussi subi une inondation avec une intensité qui était extrêmement importante, mais Jean-

Philippe OLIER y reviendra tout à l'heure. Une intensité qui n'avait pas du tout fait l'objet d'une alerte de la part de Météo France. Habituellement, nous recevons des alertes orange, précipitations, vents, tout un tas de choses de la préfecture. Je reçois également des SMS de la préfecture. Ce n'était pas du tout le cas sur ce dimanche. C'était extrêmement localisé. Deuxièmement, un certain nombre de personnes ont été sur le terrain. Beaucoup de bénévoles se sont mobilisés, notamment sur la librairie et un certain nombre d'élus de mon équipe se sont rendus sur place immédiatement. Louis LE PIVAIN a passé trois heures et demie sur place les pieds dans l'eau. Je sais que Christine CARON aussi s'est mobilisée, notamment avec les commerçants. Jane-Marie HERMANN, Camille FAULQUE, Laure COTTIN, Paola PILICHIEWICZ Aelys CATTÀ y étaient. Donc beaucoup d'élus de mon équipe se sont mobilisés pour à la fois coordonner les actions, rassurer et être présents. C'est notre rôle. Évidemment les pompiers sont intervenus très rapidement car nous avons aussi la chance d'avoir une caserne de pompiers sur Viroflay. Ensuite, sont intervenus les opérateurs habituels, la SEVESC, pour nettoyer. L'eau est repartie pratiquement aussi vite qu'elle était arrivée et avec un grand soleil, un grand ciel bleu qui est arrivé juste après.

Une chose ne vous aura pas échappé : depuis la rentrée de septembre, et même déjà avant, des barrières sont disposées sur l'avenue, et encore plus depuis septembre sur le centre-ville et devant la bibliothèque. Ces barrières ont été disposées par Hydreaulys, le syndicat en charge des questions d'assainissement qui effectue des travaux lourds qui ont eu des conséquences non négligeables sur l'épisode qui s'est produit ce dimanche.

Jean-Philippe OLIER vous apportera beaucoup de précisions techniques tout à l'heure sur ce que l'on fait, ce que l'on a fait et ce qu'il faudra faire, mais je vais vous proposer de regarder un petit film qui est accessible sur YouTube indiquant le fonctionnement, les schémas, ce qui se passe dans les tuyaux, ce qui se passe en dessous. Cela peut être tout à fait intéressant de prendre connaissance d'une partie du film, soit environ trois minutes. »

Diffusion d'un film.

Mr LEBRUN : « Vous avez compris, il y a deux mots qui ont été utilisés. « Pour faire les travaux, des effluents sont déviés. » Je vais laisser maintenant Jean-Philippe OLIER vous préciser le contexte de ces inondations avec quelques schémas. »

Mr OLIER : « Je vais essayer de vous donner quelques éléments chiffrés, juste ce qu'il faut pour pouvoir comprendre ce qu'il s'est passé et aussi le comparer avec ce qu'il s'est passé l'an dernier. Puisque Madame CHOPARD, vous avez dit, « ces inondations ne sont pas un phénomène isolé », et vous citiez le mois de juin ou mai 2020. C'est en fait le week-end du 9-10 mai 2020 auquel vous pensiez. Ce qui s'est passé dimanche est cependant très, très différent, tant par ses causes que par ses conséquences et je vais essayer d'illustrer cette affirmation par quelques chiffres. Tout d'abord, pour fixer les idées, Versailles et sa région reçoivent à peu près, bon an, mal an, 720 mm de pluie en moyenne annuelle, ce qui donne en moyenne 2 mm par jour ou 60 mm par mois. Retenez 2 mm par jour, 60 mm par mois. Le 9 mai 2020, parce qu'il n'y a pas des mesures partout, Villacoublay avait reçu 67 mm en deux heures, un peu plus d'un mois en deux heures. Dimanche dernier, ce ne sont que 22 mm qui sont tombés, mais en 20 minutes. C'est ce qui a été mesuré à Chaville parce qu'il n'y a pas de telles mesures sur Viroflay. Autrement dit, si l'on compare les deux, le phénomène récent de dimanche a été deux fois plus intense, mais beaucoup plus court. Si l'on multiplie les deux chiffres, cela donne finalement une quantité cumulée d'eau d'à peu près trois fois plus faible par m² au sol que ce que l'on avait vu il y a un an et demi.

Deuxième point important, c'est que ce phénomène de dimanche dernier a été géographiquement beaucoup plus localisé. Il n'y a donc pas eu, contrairement à ce que vous disiez, d'accumulation avec les eaux provenant des villes situées plus en amont. Heureusement

d'ailleurs. C'est aussi ce qui explique que les dégâts importants de mai 2020 avaient été répartis sur toute la ville et la région, sans se concentrer sur un point particulier comme dimanche. Alors que s'est-il passé dimanche ? Dès que j'ai appris cet événement évidemment, j'ai fait tout de suite le lien avec les travaux en cours et interrogé le syndicat Hydreaulys et la société SEVESC. En fait, c'est assez clair. Si l'on reprend le schéma que nous avons vu tout à l'heure rapidement, vous voyez qu'il y a quatre collecteurs. En ce qui concerne Viroflay, le collecteur A est vraiment un collecteur qui reçoit à plein d'endroits différents, tout ce qui arrive de la rive gauche. Et puis il y a son pendant, le collecteur D. Ce sont tous les branchements qui arrivent de la rive droite. Et puis de temps en temps, le collecteur A est déversé dans le collecteur B qui lui, va un petit peu plus vite et a un peu plus de débit, et le collecteur A continue de recevoir ce qui est un peu plus en aval. De même, le collecteur D va dans le collecteur central qui est plus profond et dans le B aussi, de temps en temps. Donc il y a toute une séquence de déverses. Alors il y avait ces travaux et pour permettre de travailler correctement sur le collecteur intermédiaire, le B, le transfert du collecteur A vers le collecteur B, dont je parlais à l'instant, a été fortement réduit et limité à un diamètre équivalent de 30 centimètres qui permet, si l'on fait un calcul à la louche, de n'évacuer que 5 % de la capacité du collecteur A. Mais en général, cela suffit très largement. Donc quand il y a eu ce phénomène d'arrivée d'une quantité importante d'eau par le collecteur A, elle n'a pas pu être partagée avec le collecteur B. Tout est resté dans le A, ce qui a provoqué la mise en pression du A et le dégorgeement des avaloirs. Ils ont travaillé à l'envers. Concrètement, dès mardi, la SEVESC a élargi ce transfert au cas où il y aurait le même phénomène, donc ce transfert de A vers B et dans les mois qui viennent, nous allons effectivement entreprendre avec VGP, un diagnostic approfondi du réseau et par exemple vérifier que nous avons suffisamment d'avaloirs, mais en l'occurrence, la question n'était pas là.

Et enfin une bonne nouvelle, et c'est la dernière planche, les travaux d'Hydreaulys sur la RD10, en ce qui concerne Viroflay seront terminés en janvier. Puisque vous voyez sur cette carte sur tout ce qui concerne Viroflay, en rouge c'est l'année 2018-2019, en orange l'année suivante, en jaune encore l'année suivante et enfin, en vert, vous avez ce qui est fait actuellement. Donc l'ensemble des trois collecteurs aura été entretenu pour ce qui concerne la ville de Viroflay et les travaux se déplaceront un peu plus en aval.

En conclusion, nous pouvons dire que nous avons été victimes de la conjonction de deux événements qui étaient très inhabituels. Des travaux qui étaient prévus, mais qui étaient situés au point bas de la ville et de très violentes précipitations de caractère décennal en intensité, heureusement pas en durée, et non annoncées par Météo France parce que très localisées et qui se trouvaient exactement au même endroit. »

Mr LEBRUN : « En l'occurrence, ce qui s'était passé en mai était assez différent effectivement parce tout Viroflay avait été concerné. Notamment, il y a beaucoup de rues, notamment la rue des Prés-aux-Bois où il y avait eu des rivières entières qui coulaient de la forêt dans la rue des Prés-aux-Bois et dans la rue Gaugé. D'ailleurs, on y voyait beaucoup de résidus, de branches, de cailloux. »

Mr OLIER : « et Beaucoup de ruissellement. »

Mr LEBRUN : « Beaucoup de ruissellement qui est arrivé, avec des maisons ou des caves qui avaient pu être touchées en partie sur le trajet. En septembre, cela a été plus localisé, mais avec intensité. Louis LE PIVAIN me disait qu'il n'avait encore jamais vu une intensité aussi forte. Ce sont des explications extrêmement techniques. Nous avons eu une inondation en 1982 beaucoup plus importante que celle-ci et il y a toujours la marque sur l'Écu de France qui témoigne de cette crue. Les collecteurs ont été mis en place depuis sous l'avenue et sont théoriquement suffisamment dimensionnés en temps normal pour les épisodes pluvieux.

Néanmoins, comme le disait Jean-Philippe OLIER, les études vont se poursuivre pour voir s'il ne faut pas éventuellement fractionner davantage les eaux de ruissellement pour qu'elles arrivent de façon un peu plus progressive dans le réseau plutôt que d'arriver sur quelques avaloirs qui pourraient se situer au point bas.

Je signale aussi une dernière chose, c'est le fait que les avaloirs ont besoin d'être libres. Quand je dis libres, c'est que souvent, et c'est bien malheureux, des gens déposent des objets dans les avaloirs, tels des sacs pour déjections canines.

Lorsqu'il y a des chutes de feuilles, et que ces épisodes pluvieux génèrent des chutes de feuilles plus importantes, les avaloirs ont tendance à se boucher aussi plus rapidement. Il y a beaucoup de phénomènes et si vous voyez ce genre de choses un jour qui se passe dans votre rue avec un ruissellement, n'hésitez pas. Sortez avec un ciré, les bottes et essayez de dégager au maximum les avaloirs.

Auparavant, les avaloirs étaient dans le trottoir avec une grosse bouche et l'ouverture était verticale ; maintenant, les avaloirs sont des grilles qui sont placées horizontalement et qui peuvent beaucoup plus facilement se boucher. Une nouvelle norme fait en sorte que les avaloirs classiques soient moins dangereux, n'existent plus, parce que des enfants avaient pu tomber dedans. N'hésitez pas là aussi à dégager ce qui pourrait vous laisser penser que l'eau ne serait pas suffisamment absorbée par les avaloirs qui se trouvent dans votre rue. Quand j'ai appris qu'il y avait cet épisode, puisque c'est l'une des commerçantes qui m'a appelé, j'ai essayé de savoir ce qui se passait dans Viroflay et les rues habituelles qui peuvent aussi être concernées par des inondations ne l'étaient pas. Nous étions vraiment sur un phénomène extrêmement localisé. Je pense notamment dans ma rue sur laquelle il y a un point bas et généralement, mon voisin d'en face se retrouve avec une piscine dans son jardin et son garage, ce qui n'était pas du tout le cas dimanche dernier. Nous suivons le phénomène bien évidemment pour trouver les solutions. Mais vous avez bien compris que pour faire les travaux, Hydreaulys a fermé à 80 % un des tuyaux.»

Mme CHOPARD : « Je vous remercie beaucoup, Monsieur OLIER, pour ces explications pédagogiques qui permettent effectivement de comprendre le contexte très particulier de dimanche dernier. Dans les solutions pour lutter contre les eaux de ruissellement, il y a aussi la déperméabilisation des sols. Je pense qu'au-delà du nettoyage des avaloirs et de permettre à l'eau de mieux ruisseler, il faut surtout permettre à l'eau de s'imprégner dans la terre et de ne pas venir remplir un collecteur qui, je le rappelle, et vous le mettiez dans votre premier schéma, est le collecteur de Sèvres qui ensuite renvoie vers une centrale de traitement des eaux. Donc en fait, on remélange les eaux de pluie avec des eaux usées, on les traite. Donc ce sont des produits chimiques et aujourd'hui, la seule solution pour limiter la pollution globale de la planète et gérer la pénurie d'eau, parce que c'est quelque chose qui est important, pas en France, mais mondialement, c'est important de préserver la ressource en eau, c'est de permettre que les eaux de pluie s'imprègnent dans le sol naturel. Donc, travailler sur les cours d'école, travailler sur les parkings de la ville pour ouvrir à nouveau les sols et permettre l'infiltration des eaux de pluie. »

Mr LEBRUN : « Je vous entends tout à fait, Madame CHOPARD. C'est aussi pour cela que nous travaillons actuellement avec la SNCF pour travailler sur la végétalisation de la gare routière de Chaville-Vélizy qui est entièrement imperméabilisée. Ceci étant, ces réseaux que l'on a vus en dessous sont des réseaux unitaires qui accueillent à la fois des eaux pluviales et des eaux usées. Il y a un mélange qui de toute façon se fait dans ces réseaux-là, et ils sont forcément traités plus bas par les différents équipements de traitement des eaux. Ceci dit, l'épisode de mai dernier, on a bien vu. Quand on voyait les ruisseaux complets, extrêmement importants qui descendaient de la forêt, laquelle n'est pas du tout imperméabilisée.

Néanmoins, on ne peut quasiment pas empêcher le ruissellement et lorsqu'une telle quantité arrive, même si l'on a un certain nombre d'espaces qui sont végétalisés, ils ne suffisent pas à absorber. Je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire, mais c'est difficilement absorbable. Ensuite, si l'on prend l'exemple du centre-ville, la question, est comment on peut procéder pour faire en sorte de faire passer des voitures, de leur proposer du stationnement, de faire passer des vélos, d'avoir des trottoirs aux normes pour les personnes à mobilité réduite, d'avoir des terrasses de café tout en imperméabilisant certains espaces. Il faut arriver à combiner ces espaces. Je rappelle aussi que souvent, les riverains de l'avenue du Général Leclerc, certains en tout cas, se sentent moins bien considérés que d'autres, parce que les trottoirs ou les espaces sur lesquels ils garent leur voiture sont des espaces qui sont gravillonnés et pas avec de l'enrobé. Le gravillon permet quand même d'absorber les eaux pluviales beaucoup plus facilement que les enrobés et la population dit, « quand il pleut, nous avons les pieds crottés. On est dans la boue quand on sort de notre voiture. » Là aussi, il y a un élément éducatif à prendre en considération pour faire en sorte que les gens puissent se rendre compte que si l'on met de la terre à la place de l'enrobé, il faut aussi accepter de nettoyer ses chaussures de temps en temps. Cela en fait partie. C'est tout un mécanisme qu'il faut mettre en œuvre. Après, il y a la question des cours d'école. »

Mme BILLAUDEL : « Je suis d'accord sur les cours d'école, mais vous allez d'abord convaincre tous les parents, déjà aujourd'hui, qu'ils équipent leurs enfants. Regardez dans quel état sont les enfants lorsqu'il pleut. Ils sont en sandales. L'hiver, il y a de la neige. On voit les petites filles arriver avec leurs petites chaussures. C'est vrai que ce serait très, très bien de débétonner les cours d'école, mais à mon avis, ce n'est pas tout de suite. »

Mr LEBRUN : « Nous allons être attentifs. La question de la végétalisation des cours d'école, c'est une vraie question. Il y a des expériences qui ont été menées à Paris. Je crois qu'il y a 70 cours d'école qui ont été végétalisés dans Paris. Chaville est en train de végétaliser une cour d'école et envisage d'en faire une autre. J'ai souvenir, lorsque mes enfants étaient à l'école, mais je pense que cela se produit encore maintenant, dès qu'il y a un espace de terre, étonnamment, l'enfant a une propension à venir gratter, à retrouver le contact avec la terre et gratter. Ce qui fait que c'est un pire que les poules, si je peux me permettre. S'il y a quelques espaces végétalisés, après, il n'y en plus. C'est certainement un travail à faire avec les équipes pédagogiques des écoles et il faut trouver l'équilibre entre les espaces de jeu et les espaces où l'on peut arriver à se défouler. Ces espaces doivent être le moins possible avec des obstacles ; les espaces davantage végétalisés de type potager pourquoi pas, ou avec des arbres peut-être un peu plus nombreux. Mais c'est un sujet effectivement dont nous avons connaissance et sur lequel nous nous pencherons certainement. Pour l'instant, je vais d'abord me renseigner auprès de ceux qui ont déjà fait cette expérience.

L'autre point aussi, je dois le dire, c'est que lorsque l'on végétalise les espaces, j'entends déjà mon responsable des espaces verts me dire, « Monsieur le Maire, faire végétaliser des espaces, c'est la plupart du temps aussi l'entretien de ces espaces. » Il faut soit les tondre soit enlever quelques mauvaises herbes. Ce qui nécessite aussi du budget. Cela fait partie aussi de l'équation. Il faut trouver ce juste équilibre.

La question de la végétalisation des parkings, pourquoi pas ? Mais on est parfois amené à réduire le nombre de places si l'on veut de vrais espaces de végétalisation non roulés par les automobiles. Ou alors, ce sont des espaces appelés Evergreen qui permet d'absorber. La plupart du temps, il n'y a plus d'herbe et ne demeure que le vert de la structure en nid d'abeilles de l'Evergreen. Il y a beaucoup de solutions différentes, mais pas toujours efficaces à court terme. Je pense que le mieux est de travailler sur les questions d'absorption de l'eau de pluie via les avaloirs et le système qui existe actuellement. »

Mme SÜBERKRÜB : « Je voulais dire que l'un n'empêche pas l'autre. Effectivement il faut faire des travaux pour s'assurer que les eaux usées et les eaux de pluie puissent être accueillies, mais je pense qu'il est quand même important, comme le disait aussi Madame CHOPARD, d'enlever le béton là où on peut. Par exemple, sur l'avenue Général Leclerc, devant l'auditorium, il y avait avant des arbres. Il me semblait qu'il y avait des arbres là-bas avant que la place ne soit faite. Maintenant, c'est très pierreux. En été, il n'y a pas d'ombre, donc je pense qu'à cet endroit-là, ce serait bien de végétaliser. »

Mr LEBRUN : « Sous le parvis de la bibliothèque, puisque vous l'évoquez, il y a un parking et une grille d'évacuation ou d'aération qui va jusqu'à l'avenue. Végétaliser cet espace-là, nous pouvons essayer de le faire, mais pas avec des arbres de hautes tiges. Nous pouvons y installer des jardinières mais rien d'autre car il y a du béton en dessous. C'est la contrainte. Il y a des endroits où l'on aimerait bien le faire mais cela est impossible techniquement. Nous avons planté des arbres dans les jardinières rue Robert Cahen qui sont hors sol qui permettent d'éviter ces phénomènes. Nous avons un grand bassin de rétention qui se trouve sur la rue Cahen qui permet d'écouler l'eau de façon plus lente plutôt qu'elle n'arrive directement du toit vers les égouts. L'autre problématique, c'est que lorsque l'on est dans des rues qui sont étroites, on a beaucoup de réseaux qui passent dessous et lorsque l'on enfouit les réseaux, le gaz, l'électricité, les télécoms, l'eau, il y a parfois peu d'espace pour y planter des arbres pour qu'ils puissent s'y développer avec toutes leurs racines. Ce qui se passe en dessous est parfois extrêmement contraignant sur ce que l'on peut faire au-dessus. Je ne dis pas qu'il ne faut pas faire, mais il y a des moments où l'on ne peut pas du tout faire.

Voilà ce que je voulais vous dire ce soir sur votre question orale. En tout cas, Jean-Philippe OLIER suit le dossier et très rapidement, il l'a suivi avec nos opérateurs qui reconnaissent tout à fait le fait que les travaux sont à l'origine de ce débordement. Nous transmettrons ces éléments de réponse à ceux qui ont été touchés et nous les mettrons en relation avec le syndicat Hydreaulys.

Je vous remercie de votre attention. Je vous rappelle que les prochaines séances du Conseil Municipal se dérouleront le jeudi 16 décembre, le jeudi 27 janvier et le jeudi 10 mars. »

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30